



Rapport d'activité 2017

PREAMBULE

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, a apporté une innovation importante en matière de communication des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales est rédigé comme suit : « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Ce rapport a été élaboré en coordination avec les services communautaires.





SOMMAIRE

Les évènements marquants de l'année 2017 - Page 5

Les compétences - Page 7

Les services - Page 10

En bref : l'année 2017 en quelques chiffres - Page 14

Les finances - Page 16

Les actions et réalisations par domaines de compétence - Page 23

Chère Madame, Cher Monsieur,

Chers collègues,



Je suis heureux de vous présenter le rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville. Vous pouvez être fiers de votre travail et de la collaboration que vous apportez, les uns et les autres, à ce territoire nouveau, que vous soyez élus ou employés.

Au 1^{er} janvier 2017, nous sommes devenus la communauté de communes la plus importante en termes d'habitants du sud de l'estuaire.

Avec les services, les élus, sans compter ni leur temps, ni leur énergie, ont développé au cours de ces derniers mois ce nouveau territoire et pris des décisions importantes, non seulement pour le constituer, mais pour préparer son avenir : aménagement de nos nouveaux locaux, compétence jeunesse, modification statutaire,

Nous avons déjà entamé une réflexion sur d'autres compétences, notamment la voirie, le développement économique, avec les zones d'activité.

Au mois de mai dernier, l'INSEE a sorti une étude complète sur la Normandie. Dans cette étude, nous avons eu le plaisir d'apprendre que notre territoire était certainement celui qui avait le plus de potentiel pour l'avenir et qui réussissait d'ores et déjà au niveau du développement économique, puisque c'est le seul de Normandie qui a vu le chômage baisser de plus d'un point et demi. C'est aussi le territoire qui voit le plus d'habitants nouveaux s'installer à l'année.

Stratégiquement placé entre la sortie de l'autoroute de Beuzeville et la vieille cité portuaire de Honfleur, ce territoire a tous les atouts pour réussir, et cela on vous le doit. C'est par votre choix, votre travail, votre adhésion, qu'il existe. Sans la volonté politique des élus, sans le travail sans relâche de nos services, nous n'en serions pas là aujourd'hui. Il aura fallu bien des fois agir dans la rapidité, avec peu de temps pour réfléchir. Et malgré tout, les bons choix ont été faits. Nous n'en sommes qu'au début, et c'est seulement la naissance de notre C.C.P.H.B., mais je peux vous assurer que nous avons, grâce à nos décisions, donné toutes les chances à nos habitants ici, au cœur de la région normande, pour qu'ils réussissent.

Je terminerai cet éditorial en remerciant les élus et les administratifs pour leur travail au quotidien et leur soutien. Sachez que j'y suis très sensible. Seuls, on ne fait rien ; c'est tous ensemble, avec l'esprit d'équipe, que nous continuerons de réussir. Courage à tous pour continuer. Je sais que je peux compter sur vous, et bonne lecture,

Michel LAMARRE

Président de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville

EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2017 – LA FUSION

Par arrêté inter-préfectoral en date du 23 septembre 2016, il a été créé, au 1^{er} janvier 2017, un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté de communes du Pays de Honfleur et de la communauté de communes du canton de Beuzeville.

Sont membres de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville, au 01 janvier 2017, les communes de : Ablon, Barneville la Bertran, Berville sur Mer, Beuzeville, Bouleville, Conteville, Cricqueboeuf, Equemauville, Fatouville Grestain, Fiquefleur Equainville, Fort Merville, Fourneville, Foulbec, Genneville, Gonneville sur Honfleur, Honfleur-Vasouy, La Lande Saint Léger, Manneville la Raoult, Martainville, Pennedepie, Quetteville, La Rivière Saint Sauveur, Saint Gatien des Bois (*sous réserve des procédures en cours*), Saint Maclou, Saint Pierre du Val, Saint Sulpice de Grimbouville, Le Theil en Auge, Le Torpt, Vannecrocq (*sous réserve des procédures en cours*).



La Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville comprenait, au 1^{er} janvier 2017, 51 élus, parmi lesquels :

- un président ;
- 9 vice-présidents en charge de différentes thématiques (environnement, voirie, finances, aménagement du territoire...)

Développer l'économie et le tourisme

Michel LAMARRE
Maire de Honfleur
Président de la CCPHB



Projet de territoire et coopération

Allain GUESDON
Adjoint à Beuzeville
1er Vice-Président



Administrer la collectivité

Affaires Générales
Philippe LEPROU
Conseiller municipal de Honfleur
2^{ème} Vice-Président



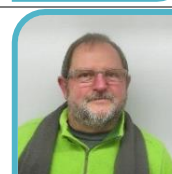
Administrer la collectivité

Finances
Michel-Olivier MATHIEU
Maire de La Rivière Saint Sauveur
7^{ème} Vice-Président



Préserver votre environnement

Jean François BERNARD
Maire de Barneville la Bertran
3^{ème} Vice-Président



Assurer la qualité de vos routes

Alain FONTAINE
Maire de Foulbec
4^{ème} Vice-Président



Gérer l'urbanisme et l'habitat

Sylvain NAVIAUX
Conseiller Municipal de Honfleur
5^{ème} Vice-Président



Organiser l'accueil de vos enfants

Marie-France CHARON
Adjointe à Beuzeville
6^{ème} Vice-Présidente



Emmener vos enfants à l'école (communes de l'Eure)

Didier DELABRIERE
Maire de Martainville
8^{ème} Vice-Président



Organiser l'accueil des gens du voyage et la mutualisation

Michel BAILLEUL
Maire de Equemauville
9^{ème} Vice-Président



Article 1er : Communes membres

Cf. ci-avant

Article 2 : Nom et siège de la communauté

Le siège de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville est situé 33, cours des Fossés CS 40037 – 14 601 HONFLEUR Cédex

Article 3 : Compétences

I. Compétences obligatoires

La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article [L. 4251-17](#) ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues au L.211-7 du Code de l'Environnement ;

4° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° [2000-614](#) du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

II. Compétences optionnelles

La communauté de communes exerce, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant des groupes suivants :

1. Protection et mise en valeur de l'environnement

➤ Aménagement et entretien des chemins de randonnée pédestres, cyclistes, équestres d'intérêt communautaire, incluant la réalisation de travaux nécessaires à leur continuité. L'acquisition éventuelle de terrains est incluse dans l'exercice de cette compétence.

2. Politique du logement et du cadre de vie

➤ Élaboration, mise en œuvre et révision du Plan Local de l'Habitat (PLH),

➤ Mise en œuvre des programmes d'actions destinés à l'amélioration du patrimoine bâti.

3. Politique de la ville

➤ Elaboration du diagnostic de territoire et définition des orientations du contrat de ville,

- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale,
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

4. Action sociale d'intérêt communautaire

- Conduite et réalisation d'études ou d'expérimentations à caractère social sur tout sujet concernant l'ensemble de la communauté,
- Mise en œuvre des actions figurant dans les contractualisations avec les partenaires financiers,
- Coordination, orientation et soutien aux actions conduites dans les domaines socio-éducatif, culturel, sportif, de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, conduites par des associations ayant établi par convention un réel partenariat avec la communauté de communes,
- Organisation des garderies périscolaires,
- Accueil et organisation de loisirs actifs et éducatifs pour les enfants et les jeunes en centres de loisirs avec ou sans hébergement, les mercredis et journées éducatifs, les camps, formations, animations,
- Coordination et fonctionnement d'un service communautaire « Relais assistantes maternelles »,
- Aide aux établissements scolaires dans le cadre des sorties avec nuitées,
- Soutien aux animations culturelles et sportives ayant un rayonnement intercommunal

III. Compétences facultatives

1. Transports – Sur le territoire Eurois

- Gestion et transport des élèves aux différents établissements scolaires par délégation du conseil départemental
- Transport pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires du canton ; piscine et activités au sein du territoire cantonal.

2. Voirie – Sur le territoire Eurois

- Elaboration et gestion des voies communales définies par l'assemblée délibérante. Les trottoirs, le stationnement et l'éclairage public restent à la charge des communes.
- Création de voies nouvelles desservant des aménagements ou des équipements relevant des compétences communautaires à l'exclusion des voiries desservant des lotissements communaux ou privés ainsi que la réalisation des parkings,
- Signalisations verticale et horizontale des voies communales,
- Entretien des haies dont la délimitation exacte sera définie par l'assemblée délibérante,
- Dans le cadre de cette compétence, la Communauté de Communes peut assurer des prestations de services (assistances administrative et technique) pour le compte des communes.
- Aménagement, réfection et entretien des chemins ruraux et non revêtus.

3. Construction d'un gymnase communautaire localisé à Beuzeville, parcelle référencée 000 AL 73

4. Service Public d'Assainissement Non Collectif

Secteur Calvadosien

- Exécution du contrôle technique des systèmes d'assainissement non collectif.
- Pilotage, coordination et relais financier des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles auprès d'un co-financeur public.

Secteur Eurois

- Exécution du contrôle technique des systèmes d'assainissement non collectif. Le contrôle technique comprend :
 - La vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des filières,
 - La vérification périodique du bon fonctionnement des filières,
 - La vérification du bon entretien des filières.

5. Activités diverses

- Aide matérielle à la réalisation d'animations culturelles et festives par la mise à disposition d'équipements techniques.
- Mise en place et organisation d'une structure d'accueil des animaux errants et adhésion à une fourrière agréée.
- Conservation et mise en valeur du patrimoine agricole ancien (outils et matériels).
- Production d'énergies renouvelables et contribution à la transition énergétique.
- Instruction des autorisations administratives d'occupation des sols.

Article 4 : Adhésion à tout syndicat mixte

L'article L.5214-27 du CGCT dispose que : « A moins de dispositions contraires, confirmées par la décision institutive, l'adhésion de la communauté de communes à un « syndicat mixte » est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité « qualifiée requises pour la création de la communauté ».

Considérant les dispositions du présent article, la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville est autorisée à adhérer à tout syndicat mixte.

LES SERVICES – EFFECTIF ET DONNEES SUR LE PERSONNEL

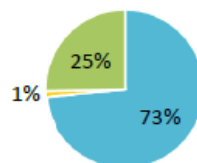
LES EFFECTIFS DE LA CCPHB

Effectif de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville	Filière	Catégorie	Tableau des effectifs au 1er janvier 2017
			<u>Prévus par le conseil</u>
Attaché (1 titulaire et 1 contractuel)	Administrative	A	2
Rédacteur Principal de 1ère classe	Administrative	B	2
Rédacteur	Administrative	B	2
Adjoint Administratif principal 2ème classe	Administrative	C	5
Adjoint Administratif	Administrative	C	6
Ingénieur principal	Technique	A	1
Ingénieur	Technique	A	1
Technicien principal de 1ère classe	Technique	B	1
Technicien Principal de 2ème classe	Technique	B	4
Technicien	Technique	B	1
Agent de Maîtrise principal	Technique	C	2
Agent de Maîtrise	Technique	C	11
Adjoint Technique principal 2ème classe	Technique	C	3
Adjoint Technique	Technique	C	10
Emploi d'Avenir 35/35ème	Technique	C	2
Educateur de Jeunes Enfants	Animation	B	1
Animateur Principal de 1ère classe	Animation	B	1
Animateur Principal de 2ème classe	Animation	B	1
Adjoint d'Animation principal de 2ème classe	Animation	C	3
Adjoint d'Animation	Animation	C	13
TOTAL			72

Effectifs

➔ 79 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2017

- > 58 fonctionnaires
- > 1 contractuel sur emploi permanent
- > 20 contractuels sur emploi non permanent

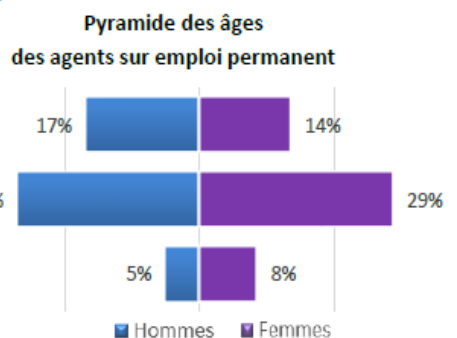


- fonctionnaires
- contractuel sur emploi permanent
- contractuels sur emploi non permanent

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

Âge moyen* des agents sur emploi permanent		
Fonctionnaires	43,79	de + de 50 ans
Contractuel permanent	de 35 à 40	de 30 à 50 ans
Ensemble des permanents		
Contractuels non permanents	35,75	de - de 30 ans



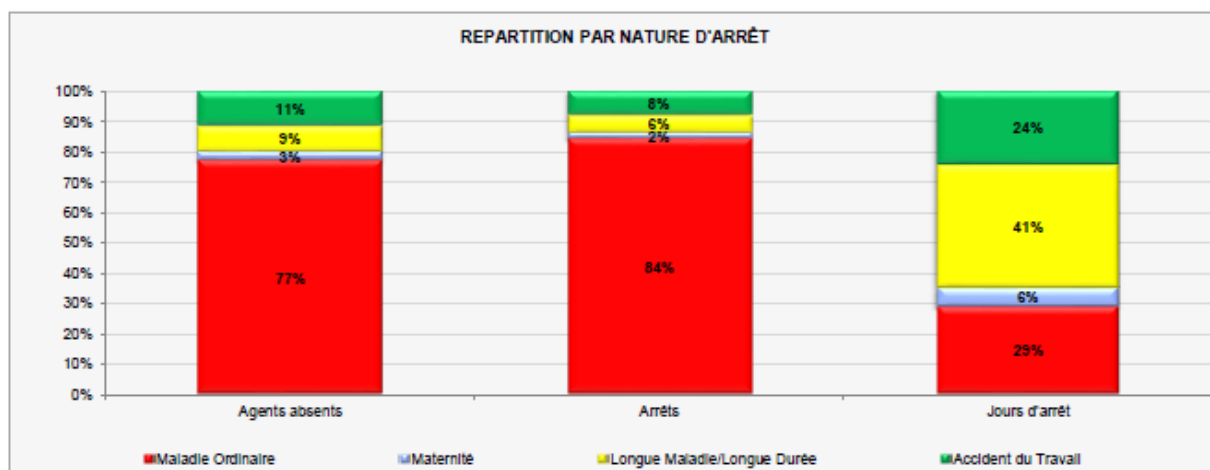
* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

L'ABSENTEISME DES AGENTS TITULAIRES

Source : Panorama des absences pour raison de santé – Assurance statutaire SOFAXIS

- Sur la période 2017, 55.2% des agents de la collectivité se sont arrêtés au moins une fois.
- Chacun de ces agents absents s'arrête en moyenne 1.6 fois sur la période d'étude pour une durée moyenne d'arrêt de 34.4 jours.
- La part du temps perdu en raison des absences est de 10.8%, ce qui représente 6 agents absents sur toute la période considérée.
- La collectivité se situe au dessus de la moyenne des collectivités équivalentes en termes d'exposition, de fréquence, de gravité.

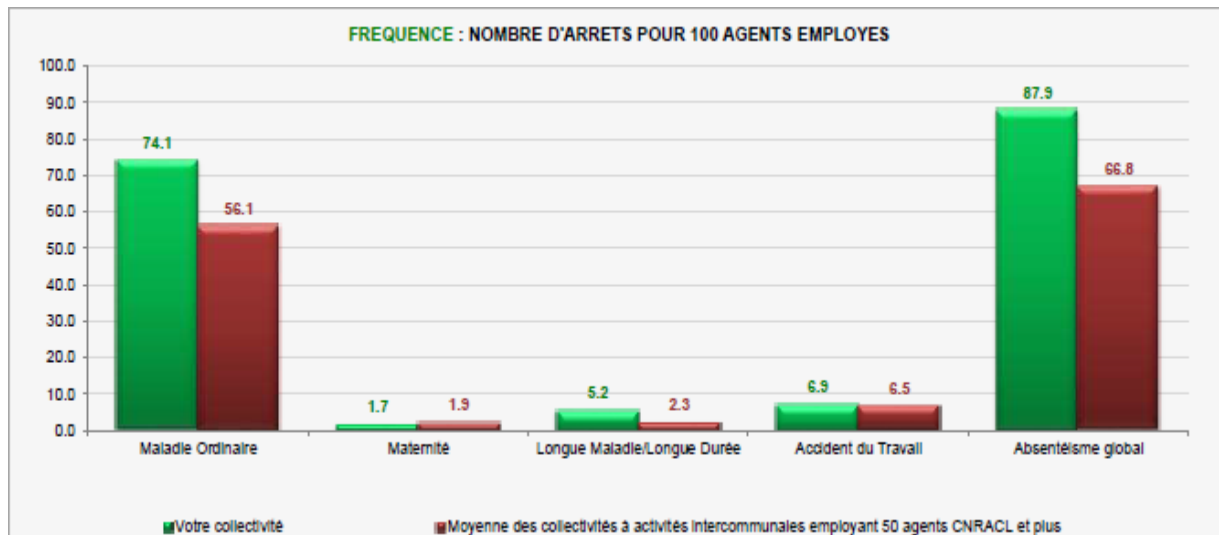
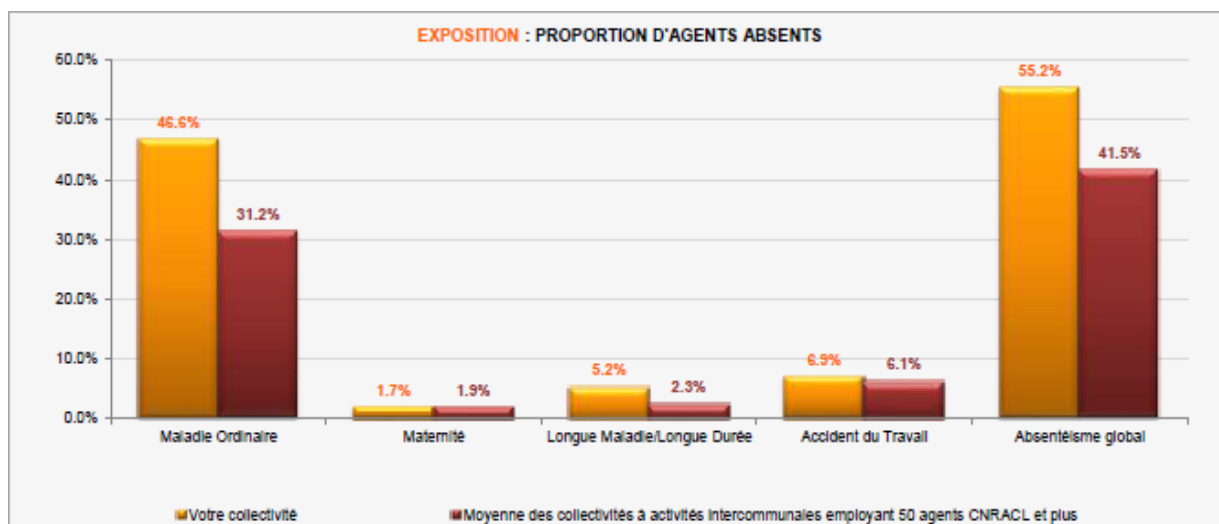
NATURE D'ARRÊT	Agents Absents*	Arrêts (en cours)	Jours d'arrêt
Maladie Ordinaire	27	43	506.0
Maternité	1	1	112.0
Longue Maladie/Longue Durée	3	3	713.5
Accident du Travail	4	4	423.0
ABSENTEISME GLOBAL	32	51	1 754.5

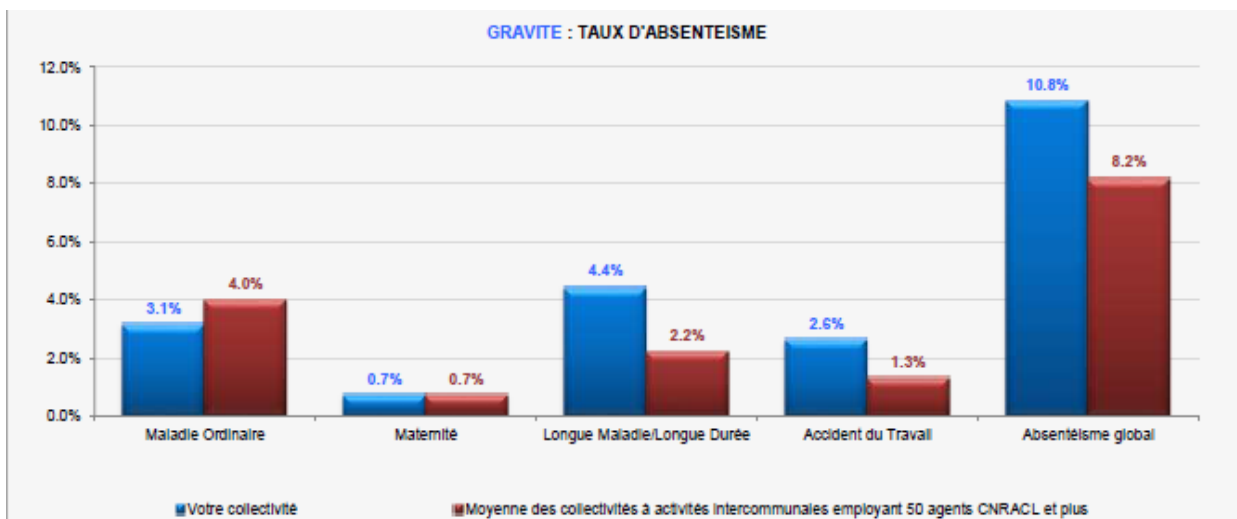


La maladie ordinaire représente 77 % des agents absents, 84 % des arrêts et 29 % des jours d'absence.

Sur 100 arrêts, 84 sont dus à des absences en maladie ordinaire, 2 en maternité, 6 en longue maladie/longue durée, 8 en accident du travail.

COMPARAISON - PAR RISQUE - A LA MOYENNE DES COLLECTIVITES EQUIVALENTES

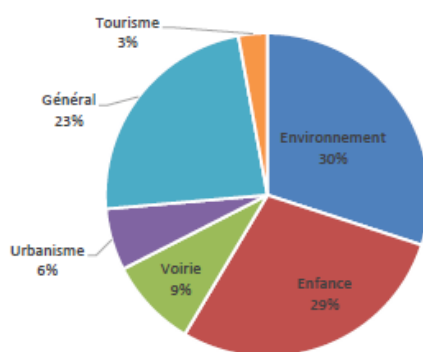




LES DEPENSES DE PERSONNEL

Libellé	Détail par service									
	Service Ordures ménagères	Service Enfance	Service Voirie	Service Urbanisme	Service Général	Environnement / Technique	Tourisme	SPANC	SIVOM	SIVU
Charges de personnel par service	527 161	757 726	247 186	169 790	649 672	145 215	78 842	50 234	68 454	18 188
Sous total 1	2 712 468									
Convention de mise à disposition de personnel	20 964									
Convention Associations ASTA et Etre et Boulot	37 417									
Assurance statutaire du personnel	118 334									
CNAS et chèques déjeuner	72 339									
Médecine du travail	2 299									
Sous total 2	251 352									
TOTAL Chapitre 012	2 963 821									
Remboursement CAE	29 524									
Remboursement Assurances Statutaires et autres	114 363									
Refacturation aux budgets annexes et autres entités	725 920									
Charge nette	2 094 014									

Répartition des charges de personnel par service - Année 2017



EN BREF : L'ANNEE 2017 EN QUELQUES CHIFFRES

- ❖ **183 délibérations et 38 arrêtés** transmis au contrôle de légalité
- ❖ **12 réunions de Conseil Communautaire** / 6 réunions de bureau / 34 réunions de commission
- ❖ **8 361 pièces comptables** (mandats et titres)

Libellé budget	Année 2015		Année 2016		Libellé budget	Année 2017	
	Mandats	Titres	Mandats	Titres		Mandats	Titres
CCPH	1081	220	926	235	CCPHB	2120	412
OM	261	945	263	954	OM	263	999
SPANC	112	1059	113	1076	SPANC	208	4011
Site Unique	4	1	5	4	Site Unique	1	0
Zone de la Fosse	8	7	9	3	Zone de la Fosse	8	5
Panneaux photovoltaïques	7	3	7	4	Panneaux photovoltaïques	7	3
MSP	21	21	20	36	MSP	0	23
					Transport scolaire	250	51
Total	1494	2256	1343	2312	Total	2857	5504
	3750		3655			8361	

❖ **Marchés passés en 2017 par la CCPHB**

Marchés de Travaux de 15 000 € HT à 89 999.99 € HT

Objet	Date du marché	Attributaire	Code postal attributaire
Mise aux normes accessibilité et sécurité des locaux de la CCPHB	19/09/2017	Lot 1 : GAGNERAUD	76 700
		Lot 2,5,6,7,11 infructueux	
Electricité		Lot 8 : MASSELIN	14 123
Métallerie		Lot 9 : FLERS MECA	61 100
Sols souples		Lot 10 : PIERRE SAS	14 652

Marchés de Fournitures de 15 000 € HT à 89 999.99 € HT

Objet	Date du marché	Attributaire	Code postal attributaire
Mise en conformité ascenseur CCPHB	30/01/2017	OTIS	14 200
Achats de fournitures administratives, produits d'entretien, papiers	18/09/2017	Lot 1 Alter-buro	44 816
Produits d'entretien		Lot 2 Mrnet	95 260
Papiers		Lot 3 Lyreco	59 584
Fourniture d'une benne de collecte	14/12/2017	Lot 1 Ciron Alençon	61 250
Benne compartimentée avec reprise	14/12/2017	Lot 2 Faune environnement	07 500

Marchés de Services de 15 000 € HT à 89 999.99 € HT

Objet	Date du marché	Attributaire	Code postal attributaire
Réalisation étude urbaine pour la requalification du quartier Canteloup Marronniers	24/05/2017	KH STUDIO	75 010
Fauchage sur le territoire de la CCPHB	24/04/2017	SARL COEURET	14 170
Elagages sur le canton de Honfleur	30/05/2017	PINSON Normandie	27 100
Eparages sur le territoire de la CCPHB	13/07/2017	SARL COEURET	14 170
Marché d'assurances/ Dommages aux biens	02/10/2017	Lot 1 GROUPAMA	72 043
Marché d'assurances/ Véhicules	02/10/2017	Lot 2 SMACL	79 031
Marché d'assurances/ Responsabilité civile	02/10/2017	Lot 3 SMACL	79 031
Marché d'assurances/ Protection juridique générale	02/10/2017	Lot 4 SARRE ET MOSELLE	57 401
Marché d'assurances/ Protection juridique des agents territoriaux et des élus	02/10/2017	Lot 5 SARRE ET MOSELLE	57 401

LES FINANCES

Communauté de Communes du Pays de Honfleur

Population	29 989
Nombre de budgets annexes (BA)	8
Nombre de communes	29
Régime fiscal	Fiscalité additionnelle
Coefficient d'intégration fiscale	0.338105

Budget principal de la CCPHB et budget annexe « Ordures ménagères - fonctionnement »

Dépenses de fonctionnement		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 global	CA 2017 Budget principal	CA 2017 Budget OM
011	Charges à caractère général	4 572 059,99	4 425 993,95	4 416 357,35	4 369 602,63	1 204 823,66	3 164 778,97
012	Charges de personnel	2 941 576,91	2 867 067,73	2 900 888,51	2 963 442,07	2 436 281,17	527 160,90
65	Autres charges de gestion courante	479 377,69	524 221,61	561 156,54	635 074,69	400 898,77	234 175,92
014	Atténuation de produits	71 430,00	94 868,00	155 887,00	97 547,00	97 547,00	-
Total dépenses de gestion courante		8 064 444,59	7 912 151,29	8 034 289,40	8 065 666,39	4 139 550,60	3 926 115,79
66	Charges financières	130 549,14	104 406,73	92 581,66	112 596,04	112 596,04	-
67	Charges exceptionnelles	157 141,15	166 848,17	175 082,34	10 863,27	9 721,10	1 142,17
68	Dotations aux provisions		9 486,60	-	-	-	-
022	Dépenses imprévues	52,20	-	-	-	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 352 187,08	8 192 892,79	8 301 953,40	8 189 125,70	4 261 867,74	3 927 257,96
042	Dépenses d'ordre	275 351,55	277 272,50	267 483,65	328 692,95	236 740,92	91 952,03
Dépenses de fonctionnement		8 627 538,63	8 470 165,29	8 569 437,05	8 517 818,65	4 498 608,66	4 019 209,99
DF	001 Déficit de fonctionnement reporté	-	-	-	-	-	-
Dépenses de fonctionnement cumulées		8 627 538,63	8 470 165,29	8 569 437,05	8 517 818,65	4 498 608,66	4 019 209,99
					100%	53%	47%

Recettes de fonctionnement		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 global	CA 2017 Budget principal	CA 2017 Budget OM
		Cumulé	Cumulé	Cumulé	Cumulé		
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	892 148,61	849 127,38	989 254,42	848 605,87	393 106,99	455 498,88
73	Impôts et taxes	7 192 874,93	7 431 401,47	7 582 196,98	7 785 103,76	4 000 992,76	3 784 111,00
74	Dotations et subventions	1 370 081,20	1 063 191,95	942 957,47	927 082,24	684 898,36	242 183,88
75	Produits de gestion courante	74 209,72	47 907,43	81 991,47	24 274,44	24 049,44	225,00
013	Atténuations de charges	69 584,95	113 707,17	72 995,16	154 145,08	154 145,08	0,00
Total recettes de gestion courante		9 598 899,41	9 505 335,40	9 669 395,50	9 739 211,39	5 257 192,63	4 482 018,76
76	Produits financiers	156,79	508,21	4,96	107,20	107,20	0,00
77	Produits exceptionnels	31 269,29	58 702,34	23 353,03	46 791,61	42 520,43	4 271,18
	<i>dont 775 - Cessions</i>	-	2 394,00	150,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		9 630 325,49	9 564 545,95	9 692 753,49	9 786 110,20	5 299 820,26	4 486 289,94
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	77 664,24	53 616,95	14 363,19	33 952,93	33 952,93	0,00
	<i>dont 777 - quote part des subventions</i>	11 729,30	12 808,40	13 242,90	13 242,90	12 242,90	
Recettes de fonctionnement		9 707 989,73	9 618 162,90	9 707 116,68	9 820 063,13	5 333 773,19	4 486 289,94
RF	002 Excédent de fonctionnement reporté	2 735 809,28	2 897 829,18	2 907 233,75	3 528 442,83	2 405 190,73	1 123 252,10
Recettes de fonctionnement cumulées		12 443 799,01	12 515 992,08	12 614 350,43	13 348 505,96	7 738 963,92	5 609 542,04
					100%	58%	42%

Analyse des résultats de fonctionnement

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2017	CA 2017
Libellé	Budget ppl + OM	Budget ppl + OM	Budget ppl + OM	Budget ppl + OM	Budget ppl	Budget OM
Résultat de l'exercice - Hors 002 - Résultat reporté	1 080 451	1 147 998	1 137 680	1 291 203	818 260	472 943
+ Valeur Comptable des éléments d'actif cédés						
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	275 352	277 273	267 484	334 491	242 539	91 952
- Produits des cessions d'éléments d'actif						
- Quote part des subventions virées au compte de résultat	11 729	12 808	13 243	13 243	13 243	-
- Reprise sur amortissements et provisions						
Capacité d'Autofinancement brute	1 344 073	1 412 462	1 391 920	1 612 451	1 047 556	564 895
- Remboursement du capital des emprunts	306 521	316 677	310 616	297 919	297 919	
Capacité d'Autofinancement nette	1 037 553	1 095 784	1 081 304	1 314 532	749 637	564 895
				100%	57%	43%

Autofinancement – Budget principal uniquement

	Montant en €	Montant en par € hab pour		
		CC	Region	France entière
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT				
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	1.126.303	37	53	52
Résultat comptable = A - B = R	818.260	27	35	27
Produits de fonctionnement réels	5.585.048	182	331	312
Charges de fonctionnement réelles	4.543.290	148	284	268
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1.041.758	34	47	44
Produits de cessions d'immobilisations	0	0	7	2
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	745.934	24	29	26
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées(2)	745.934	24	30	26

Budget principal de la CCPHB - Les principales opérations d'investissement 2017

Programme d'investissement (Montants TTC) - Budget principal CCPHB	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2017	Réalisations 2017 (mandats + ENS)	BP 2017	Réalisations 2017 (titres + ENS)
Opération 1 - Equipement des locaux	81 500	60 825	-	-
Matériel de bureau - Ergonomie des postes	20 000	6 900	-	-
Matériel informatique	20 000	25 641	-	-
Téléphonie	-	-	-	-
Divers matériels et outillages	5 000	3 280	-	-
Logiciels + dématérialisation des ADS (actes urbanisme)	21 500	21 403	-	-
Remplacement copieur	5 000	-	-	-
Sonorisation de la salle de réunion	10 000	3 600	-	-
Opération 2 - Replantation de haies	5 000	-	-	-
Travaux divers	5 000	-	-	-
Opération 3 - Lutte contre les inondations	37 000	22 831	-	-
Aménagement hydraulique de l'Orange				
Frais d'étude - dossier étude d'impact	22 000	22 831		
Redimensionnement du Pont - Jardins ouvriers RSSauveur	15 000	-		
Opération 4 - Chemins de randonnée	12 500	-	-	-
Etude sur nouveaux circuits	6 000	-		
Signalétique et travaux divers	6 500	-		
Opération 5 - Accueil des gens du voyage	35 000	12 580	-	-
Aire de grand passage - Acquisition terrain 4 he + aménagement	35 000	12 580		
Divers travaux sur aire permanente				
Opération 6 - Plan Local d'Urbanisme et Habitat	176 430	80 554	81 000	-
Etude urbaine	120 000	65 428	12 000	
			30 000	
			39 000	
PLUi - territoire Eure	47 530	13 931	-	
Modification n°2 du PLUi - territoire Calvados	8 900	1 194	-	
Opération 7 - Fêtes et manifestations	10 000	16 278	-	-
Acquisition de matériel	10 000	16 278		
Opération 8 - Locaux CCPHB	350 000	290 207	50 000	51 075
Travaux pour accessibilité - sécurité incendie - ascenseur - accueil	350 000	259 886	50 000	51 075
Autres travaux + réintégration des travaux en régie	-	30 321	-	-
Opération 9 - Travaux de ruissellement	115 000	16 095	-	68 014
Travaux sur bassins	100 000	16 095		3 014
Programme bassin SAPN	15 000		-	65 000
Opération 10 - Voirie - Travaux 2017	80 000	-	-	-
Programme 2017 - Territoire de Beuzeville	80 000	-		
Opération 11 - Gymnase communautaire (1)	3 200 000	3 317 365	1 315 000	1 310 400
Maîtrise d'œuvre + Travaux	3 200 000	3 317 365	485 000	484 800
			400 000	396 000
			430 000	429 600
Opération 12 - ZAC de Beuzeville	50 000	-	-	-
Investissement	50 000			
Opération 14 - Implantation de TOTEM sur le territoire CCPHB	20 000	3 888	-	-
Acquisition et mise en place	20 000	3 888		
Opération 15 - Fonds de concours aux communes	348 000	358 823	-	-
Enveloppe annuelle + fonds de concours voirie	348 000	358 823		
Opération 16 - Etudes diverses	-	30 000	-	-
Frais d'études et/ou frais d'insertion divers	-	30 000		
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENTS	4 520 430	4 209 445	1 446 000	1 429 489
Report N-1		1 560 527		
Remboursement du capital de la dette		297 922		
Dépenses imprévues				
RESTE A FINANCER		-1 517 351		
Emprunt (1) pour 2017		1 000 000		
Fonds de compensation de la TVA		150 154		
Recettes diverses 2017 (affectation résultat N-1, amortissements)		679 482		
Virement entre section				
Investissement solde disponible		312 284		

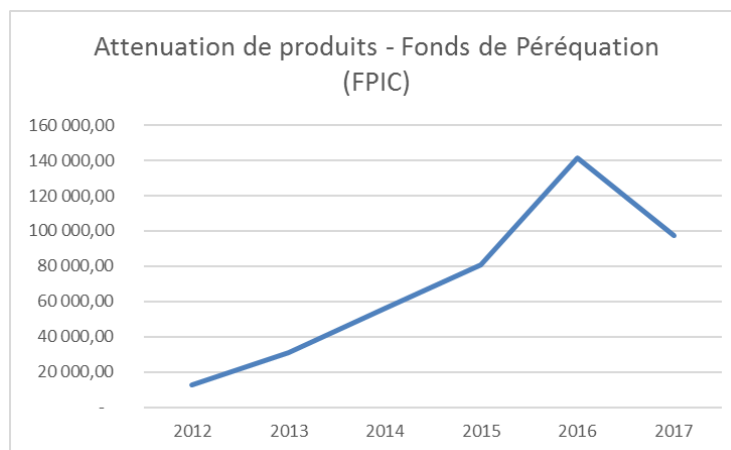


Zoom sur certaines dépenses

Evolution des recettes fiscales et du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), créé par la Loi de Finances 2012, est le premier dispositif national de péréquation horizontale du secteur communal (EPCI et leurs communes membres). Ce système consiste à prélever les ressources des collectivités les plus favorisées afin de redistribuer aux collectivités les plus en difficulté.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Attenuation de produits - Fonds de Péréquation (FPIC)	12 520,00	30 756,00	56 330,00	80 682,00	141 701,00	97 547,00



Cotisations, subventions et participations versées en 2017

Cotisations

Libellé	Montant TTC	Libellé tiers
Cotisation 2017	1 838,55	AURH
Cotisation 2017	680,00	AIR NORMAND
Cotisation 2017	460,00	CAUE
Cotisation 2017	1 405,00	FREDON BASSE NORMANDIE
Cotisation 2017	3 533,00	INITIATIVE CALVADOS
Cotisation 2017	860,00	INITIATIVE EURE
Cotisation 2017	1 997,30	POLE METROPOLITAIN CAEN NORMANDIE
Cotisation 2017	9 423,34	POLE METROPOLITAIN ESTUAIRE SEINE
Cotisation 2017	5 250,00	SAUVEGARDE ANIMALIERE RISLE-SEINE
Cotisation 2017	6 000,00	CONSEIL DEPARTEMENTAL 14 - CLIC
Cotisation 2017	1 039,00	UNION AMICALE DES MAIRES DU CALV
TOTAL GENERAL	32 486,19	

Subventions

Libellé Association	Ville	Montant 2017
ABC SL - Bouleville	BOULLEVILLE	600,00 €
ACPG CATM - Beuzeville	SAINT MACLOU	300,00 €
Association des Amis de l'Abbaye de Grestain	FATOUVILLE GREMAIN	4 000,00 €
Amicale des jeunes sapeurs pompiers	BEUZEVILLE	1 500,00 €
Association "ADMR - Aide à Domicile en Milieu Rural" Ablon	ABLON	300,00 €
Association "ADMR - Aide à Domicile en Milieu Rural" Equemauville	EQUEMAUVILLE	300,00 €
Association des concours et expositions agricoles		250,00 €
Association "Atout Livres"	BEUZEVILLE	3 000,00 €
Autour du Lavoir	FORT MOVILLE	300,00 €
Chorale Bellelonde	BEUZEVILLE	380,00 €
JP Harmonie	CONTEVILLE	500,00 €
Les Jours Heureux	BEUZEVILLE	1 000,00 €
Office Municipal Culturel de Beuzeville (OMBC)	BEUZEVILLE	1 500,00 €
Association "Sac'Ado"	BEUZEVILLE	1 000,00 €
Secours Catholique		500,00 €
Association "Sous La Garenne"	CONTEVILLE	500,00 €
Theatr'Halle	BEUZEVILLE	500,00 €
Union Musicale de Beuzeville (UMB)	BEUZEVILLE	500,00 €
UNC du Canton de Beuzeville	BEUZEVILLE	300,00 €
BACOS	BEUZEVILLE	10 044,00 €
BMCB - Boxing Club	BEUZEVILLE	1 668,00 €
Club Omnisport de Conteville (COC)		816,00 €
Karaté Club	BEUZEVILLE	144,00 €
Ecurie Saint Hélier	PONT AUDEMER Cédex	720,00 €
Foot Club - Saint Maclou	SAINT MACLOU	312,00 €
Velo Club Cyclo Beuzeville	BEUZEVILLE	396,00 €
Association Sportive du Collège	BEUZEVILLE	3 000,00 €
Collège Jacques Brel	BEUZEVILLE	3 000,00 €
Foyer Socio-Educatif	BEUZEVILLE	6 500,00 €
Association "Maison de l'Estuaire"	LE HAVRE	20,00 €
Comité Interprofessionnel pour la Promotion du Pays d'Auge	LISIEUX	30,00 €
Amicale du Personnel de la CCPHB		1 000,00 €
Total subventions de fonctionnement aux associations		44 880,00 €

Participations

Libellé	Montant TTC	Libellé tiers
Participation 2017	10 228,00	EURE NUMERIQUE
Participation 2017	42 000,00	MISSION LOCALE DE LA BAIE DE SEINE
Participation 2017	8 152,30	MISSION LOCALE OUEST EURE
Participation 2017	1 879,96	PARC NATUREL REGIONAL - LEADER Seine Normandie
Participation 2017	13 970,00	PETR RISLE ESTUAIRE
Participation 2017	28 392,46	SCOT NORD PAYS D'AUGE
Participation 2017	71 973,60	SYNDICAT MIXTE POUR L'INSERTION
Participation 2017	7 657,00	ALEC 27
TOTAL GENERAL	184 253,32	

La dette

Capital emprunté	Organisme prêteur	Programme d'investissement	Date de fin	Taux	Réalizations 2017				Capital restant du au 31/12/2017
					Capital - Chap 16	Intérêts Chap 66	ICNE 2016	ICNE 2017	
600 000,00 €	Crédit foncier	Investissement 2004	01/12/2016	Euribor 3 mois +0,10%	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	270 000,00 €
1 051 604,37 €	Caisse Française de financement local	Financement divers - Ex emprunt SIVOM	01/07/2026	Taux fixe 0,41 %	60 444,51 €	1 988,82 €	0,00 €	640,24 €	616 354,70 €
840 000,00 €	Caisse des dépôts	Acquisition de la maison des services publics	01/08/2027	Taux fixe 4,79 %	47 686,05 €	32 096,81 €	-13 284,51 €	12 339,12 €	622 393,45 €
150 000,00 €	Caisse d'Epargne	Travaux pour la MSP	04/12/2021	Taux fixe 4,46 %	16 557,04 €	3 708,32 €	-292,07 €	238,74 €	74 116,79 €
600 000,00 €	Caisse d'Epargne	Acquisition de la maison des services publics	01/06/2027	Taux fixe 4,56 %	34 350,55 €	21 748,43 €	-12 626,17 €	11 716,80 €	442 588,79 €
200 000,00 €	Crédit Agricole	Travaux neufs 2013	10/01/2022	Taux fixe 5,30 %	20 035,10 €	5 860,06 €	0,00 €	274,39 €	103 760,49 €
141 759,99 €	Crédit Agricole	Travaux de voirie Programme 1	02/01/2019	Taux fixe 3,27 %	16 653,37 €	1 687,70 €	0,00 €	1 136,78 €	34 958,25 €
141 759,99 €	Crédit Agricole	Travaux de voirie Programme 2	02/01/2019	Taux fixe 3,27 %	16 653,37 €	1 687,70 €	0,00 €	1 136,78 €	34 958,25 €
500 000,00 €	Caisse des dépôts	Investissement 2011	01/02/2027	Taux fixe 4,51 %	28 677,83 €	17 911,09 €	0,00 €	15 186,75 €	368 463,76 €
1 000 000,00 €	Société Générale	Construction d'un gymnase communautaire	15/09/2032	Taux fixe 1,24 %	16 666,67 €	3 134,44 €	0,00 €	508,06 €	983 333,33 €
81 000,00 €	CAF	Aide pour installation Pôle enfance Abordage	01/04/2023	Prêt à taux 0	8 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 200,00 €
31 413,00 €	Agence de l'Eau Seine Normandie	Achat du foncier pour travaux hydrauliques	20/12/2025	Prêt à taux 0	2 094,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 753,60 €
Sous Total						89 823,37 €	-26 202,75 €	43 177,66 €	0,00 €
TOTAL					297 918,69 €	106 798,28 €			3 610 881,41 €

Les taux d'imposition

Taux des impôts locaux	Taux d'imposition (%)			
	Pour le groupement	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH) + GEMAPI	3,00 %	4,02 %	6,51 %	5,69 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) + GEMAPI	4,25 %	5,06 %	8,39 %	5,47 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) + GEMAPI	10,29 %	10,40 %	14,52 %	13,65 %
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE) + GEMAPI				
-> au titre de la FPU	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> au titre de la fiscalité additionnelle	3,65 %	4,29 %	7,25 %	6,31 %
-> au titre d'une FPZ	23,89 %	20,95 %	19,87 %	23,89 %
-> au titre d'une FP des éoliennes	0,00 %	0,00 %	18,83 %	22,27 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	13,73 %	13,05 %	14,76 %	11,28 %



Zoom sur certaines recettes

Les dotations de l'Etat et notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF) sont marquées depuis 2014 par la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) qui correspond à la participation des collectivités territoriales à la réduction du déficit public : cela signifie que ces dotations diminuent structurellement depuis 2014.

Dotation globale de fonctionnement (après Contribution au Redressement des Finances Publiques)	
DGF 2016 CCPH + CCCB	222 170
DGF 2017 CCPH + CCCB (sans fusion)	137 053
DGF 2017 CCPHB	176 649
soit un gain net de	39 595 €

Les produits des impôts directs locaux

Produits des impôts locaux	Produits en euros	Produits en euros par habitant			
		Pour le groupement	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH + GEMAPI) (y compris sur locaux vacants)	1.134.002	37	42	56	66
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB + GEMAPI)	1.437.786	47	48	73	60
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB + GEMAPI)	219.316	7	9	13	10
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	0	0	0	0	0
Cotisation foncière des entreprises	670.747	22	20	31	31
-> dont au titre de la FPU + GEMAPI	0	0	0	0	0
-> dont au titre de la fiscalité additionnelle + GEMAPI	583.637	19	19	29	27
-> dont au titre d'une FPZ	87.110	3	2	2	3
-> dont au titre d'une FP des éoliennes	0	0	0	0	0
Taxe ou taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM/TIEOM)	3.783.732	123	101	77	69

LES ACTIONS ET REALISATIONS PAR DOMAINES DE COMPETENCE

LES AFFAIRES GENERALES

Aide matérielle aux communes pour la réalisation d'animations culturelles et festives

Rappel des éléments de contexte :

- Extrait des statuts de l'ex-CCPH : « Aide matérielle à la réalisation d'animations culturelles et festives par la mise à disposition d'équipements techniques (tentes, podium) »,
- Organisation de cette compétence : acquisition de matériel par la Communauté de Communes (tentes, chaises, tables, sono - Cf. ci-après) et mise à disposition, à titre onéreux, aux communes qui en font la demande,
- La commune est le seul interlocuteur de la Communauté de communes (convention de prêt réalisée entre commune et Communauté),
- La commune peut, **sous sa responsabilité**, mettre le matériel à disposition des structures associatives communales,
- Le prêt à des particuliers est impossible,
- L'utilisateur final doit être assuré.

La mise à disposition de matériel pour les fêtes et manifestations aux communes de la CCPHB – Statistiques 2014 / 2017

Désignation	Recettes 2014	Recettes 2015	Pour mémoire Tarifs applicables au 01/01/2015	Sorties 2016	Recettes 2016	Tarifs de mise à disposition applicables au 01/01/2017	Sorties 2017	Recettes 2017	Evolution sorties 2017/2016	Evolution recettes 2017/2016
Abri Facil	2 684,75 €	5 005,00 €	35,00 €	153	5 355,00 €	35,00 €	119	4 165,00 €	-34	- 1 190,00 €
Banc	139,50 €	304,50 €	1,50 €	188	282,00 €	1,50 €	250	375,00 €	62	93,00 €
Barnum	52,50 €	128,00 €	32,00 €	3	96,00 €	32,00 €	3	96,00 €	0	- €
Barrière	395,00 €	902,00 €	2,00 €	725	1 450,00 €	2,00 €	632	1 264,00 €	-93	- 186,00 €
Chaise	682,40 €	2 084,55 €	0,65 €	2104	1 367,60 €	0,65 €	2180	1 417,00 €	76	49,40 €
Chapiteau 20 x 6	620,00 €	1 700,00 €	200,00 €	7	1 400,00 €	- €	0	- €	-7	- 1 400,00 €
Chapiteau 21 x 6	625,00 €	- €	175,00 €	5	875,00 €	175,00 €	8	1 400,00 €	3	525,00 €
Conteneur	668,00 €	1 512,00 €	44,00 €	28	1 232,00 €	44,00 €	36	1 584,00 €	8	352,00 €
Escalier estrade	492,00 €	- €	- €	0	- €	- €	1	- €	1	- €
Grille	150,00 €	- €	3,00 €	0	- €	- €	40	- €	40	- €
Pack samia	305,00 €	960,00 €	15,00 €	38	570,00 €	15,00 €	56	840,00 €	18	270,00 €
Podium 6 x 2,50	597,00 €	1 638,00 €	126,00 €	6	756,00 €	126,00 €	4	504,00 €	-2	- 252,00 €
Podium 7,20 x 5,50	1 713,00 €	2 030,00 €	203,00 €	16	3 248,00 €	203,00 €	18	3 654,00 €	2	406,00 €
Sanisettes	700,00 €	1 320,00 €	220,00 €	4	880,00 €	220,00 €	0	- €	-4	- 880,00 €
Sono (grande)	445,00 €	650,00 €	65,00 €	6	390,00 €	65,00 €	7	455,00 €	1	65,00 €
Sono (petite)	240,00 €	385,00 €	55,00 €	3	165,00 €	55,00 €	7	385,00 €	4	220,00 €
Table	1 141,00 €	2 406,00 €	3,00 €	851	2 553,00 €	3,00 €	790	2 370,00 €	-61	- 183,00 €
Tente 20 x 6	452,00 €	400,00 €	200,00 €	7	1 400,00 €	- €	0	- €	-7	- 1 400,00 €
Tente 21 x 6	600,00 €	525,00 €	175,00 €	5	875,00 €	- €	-	- €	-	- €
Tente 8 x 6	820,00 €	1 320,00 €	120,00 €	7	840,00 €	120,00 €	12	1 440,00 €	5	600,00 €
Tente 15 x 8	210,00 €	210,00 €	210,00 €	1	210,00 €	210,00 €	2	420,00 €	1	210,00 €
Tente 5 x 5	210,00 €	962,50 €	87,50 €	5	437,50 €	87,50 €	2	175,00 €	-3	- 262,50 €
TOTAL	13 942,15 €	24 442,55 €		4162	24 382,10 €		4167	20 544,00 €	10	- 2 963,10 €
Nettoyage (forfait)	217,50 €	2172,5		208	NR		277	1 127,00 €		
Facturation diverse (vol.	360,30 €							4 256,40 €		
TOTAL	14 519,95 €	26 615,05 €			24 382,10 €			25 927,40 €		1 545,30 €
matériels réformés en 2017										

La maîtrise d'œuvre à destination des communes ou syndicats de notre territoire

Le service « Maîtrise d'œuvre » de la CCPHB a travaillé en 2017 sur les projets suivants :

Libellé	Montant TTC	Libellé tiers
ETAT DE SOLDE - RD277 LA VALLEE D INGRES - REALISATION D UN ASSAINISSEMENT COLLECTIF D EAUX USEES	3 311,91	SIVOM DE HONFLEUR
MAITRISE D OEUVRE - ETAT DE SOLDE - LOTISSEMENT COMMUNAL LOTS 1 / 2 ET 3	1 130,55	ABLON COMMUNE
TOTAL GENERAL	4 442,46	

Recettes 2017 générées par l'activité de ce service = 4 442.46 €



Chantier à Ablon



La Maison des Services Publics

Quelques rappels :

Surface occupée au 31.12.2017

Libellé	en m3	en %	en m ³	en %
Surface totale du bâtiment (surface utile - Bureaux)	933,96	100,00%		
Surface affectée à la CCPHB	718,37	76,92%		
<i>dont bureaux (agents et élus) et circulation</i>			493,21	68,66%
<i>dont salle de réunion</i>			110,00	15,31%
<i>dont local informatique</i>			16,90	2,35%
<i>dont archives et esp. Restauration</i>			98,26	13,68%
Surface ouverte à la location au 31/12/2017	117,14	12,54%		
Surface restante pour besoins propres CCPHB et/ou location	98,45	10,54%		

A noter : la salle de réunion est ouverte à la location

Les tarifs en vigueur au 31/12/2017

Type d'occupation	Prix de base HT/m ²	Charges de fonctionnement HT/m ² Sans ménage	Charges de fonctionnement HT/m ² Avec ménage
Annuelle	144,00 €	24,24 €	58,47 €
Mensuelle	12,00 €	2,02 €	4,87 €
A la semaine	6,00 €	1,59 €	2,30 €
A la journée	1,80 €		0,627 €

Occupation et recettes de l'année 2017

Surfaces occupées – Décembre 2017 = 117.14 m²

Recettes 2017 :

- ⇒ Recettes liées aux baux dérogatoires signés = 25 172.62 € HT
- ⇒ Recettes liées aux locations de la salle = 1 269.52 € HT

Pour mémoire - Recettes 2016 :

- ⇒ Recettes liées aux baux dérogatoires signés = 34 261.60 € HT
- ⇒ Recettes liées aux locations de la salle = 863.41 € HT

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le fonctionnement de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage



Rappel :

Gestion en régie jusqu'en novembre 2016 puis externalisation de la gestion via un marché passé avec la Société SOLIHA

40 emplacements

A noter : Extrait du courrier adressé à la Direction Départementale de la Cohésion sociale du Calvados – novembre 2017

« Conformément au Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage en date du 18 août 2003, modifié, la Communauté de Communes du Pays de Honfleur – Beuzeville (CCPHonfleur avant le 01.01.2017) s'est dotée d'une aire d'accueil de 20 places.

Par ailleurs, une convention d'aide à la gestion a été signée avec l'Etat le 24 janvier 2014 faisant mention, dans son article 2.2, d'un nombre de 20 places de caravanes disponibles.

Il est enfin à noter que les rapports de visite de conformité réalisés par les services de la DDTM font état de 20 emplacements de 150 m² (Cf. rapport 18.01.2016).

Notre nouveau gestionnaire de l'aire (société SOLIHA) vient de nous alerter sur le fait que l'aire ainsi réalisée correspond, en définitive, à une aire de 40 places. En effet, conformément au décret n°2001-569 (article 2), « au sein d'une aire d'accueil des gens du voyage, la place de caravane doit permettre d'assurer le stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque (soit 75 m² hors espaces collectifs et circulation interne à l'aire d'accueil) ».

Une demande régularisation pour les trois derniers exercices a été opérée.

Par courrier en date du 06 novembre 2017, cette même direction a confirmé que l'aire de la Fosse et ses équipements correspondaient bien à 40 places conformes aux normes techniques du décret du 29 juin 2001 et non 20 places. La convention d'aide financière a donc été corrigée (montant de l'aide sur de la part fixe majoré)

Quelques données 2017 :

Taux d'occupation 2017 : 38.37 % (25.61 % en 2016)

Nombre de personnes accueillies : 166 (92 hommes / 45 femmes / 29 enfants de -18 ans)

Durée moyenne du séjour : 70.97 % des séjours ont une durée inférieure à 15 jours.

Aide à la gestion - Convention annuelle signée avec l'Etat

Modalités de calcul :

- Un montant fixe (42 384 €) déterminé en fonction du nombre de places conformes aux normes techniques effectivement disponibles par mois (21 192 € en 2016).
- Un montant variable déterminé en fonction du taux d'occupation mensuel.

Bilan financier - année 2017

Dépenses annuelles de fonctionnement	
Charges de gestion (gardiennage - contrat SOLIHA)	35 760 €
Fluides	
Eau	2 806 €
Electricité	7 859 €
Charges diverses	
Réparations diverses	5 600 €
Système téléphonie - consommation et abonnement	120 €
Total	52 145 €
Recettes annuelles	
Redevances des occupants	
Droit de stationnement + fluides	14 136 €
Aides diverses sur fonctionnement	
Etat - Subvention CAF	50 489 €
Total	64 625 €
Solde à charge de la CCPHB	- 12 480 €

Pour information :

Dépenses 2017 en lien avec la gestion estivale (aire de grand passage) : 25 000 €

L'ENFANCE ET LA JEUNESSE



En 2017, la CCPHB n'avait que le côté Eurois à gérer, la compétence à l'échelle du nouveau territoire n'a été prise qu'au 1^{er} janvier 2018.



Nombre d'heures de présence réalisées : 239 jours d'ouverture

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
76 309	99 975	115 783	127 076	122 572	124 204	133 768	150 810	159 603	155 458	157 830	156 992	170 818

En 2017, il y a eu 4 journées d'ouverture en plus sur l'année par rapport à 2016 dont 3 jours sur la période estivale. C'est donc une très bonne année en termes de fréquentation

Nombre d'enfants accueillis et inscrits :

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
615	663	750	792	726	852	859	876	940	904	866	928	931

Nombre d'enfants inscrits par accueil et par période

	Fiquefleu-E	Conteville	Saint-Maclou	Foulbec	Beuzeville 12 ans 3-	Berville/Mer	Ados
<i>Périscolaire Matin</i>	53	67	107	27	201	47	
<i>Périscolaire après-midi</i>	75	62	119	28	194	77	
Periscolaire Mercredi de Janvier à Juin					103	37	24
Extrascolaire Mercredi de septembre à Décembre					112	39	
Vacances Hiver			77		81	24	23
Vacances Printemps			77		102	45	26
Vacances Juillet			81		247	96	63
Vacances Août					80	22	4
Vacances Toussaint			93		91	48	21
Total sans double comptage	89	75	201	31	472	174	85

Origine géographique des enfants (par commune)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
BERVILLE SUR MER	58	71	57	52	62	65
BEUZEVILLE	284	300	330	320	333	357
BOULLEVILLE	73	93	89	90	101	106
CONTEVILLE	108	121	112	114	108	100
FATOUVILLE GRESTAIN	39	43	35	28	28	30
FIQUEFLEUR EQUAINVILLE	49	38	35	40	41	52
FORT MOVILLE	26	22	23	22	19	11
FOULBEC	37	49	41	40	49	45
LANDE SAINT LEGER	18	17	19	18	18	19
LE TORPT	20	19	16	13	21	14
MANNEVILLE LA RAOULT	45	48	45	37	43	44
MARTAINVILLE	12	10	15	16	14	11
SAINT MACLOU	47	48	47	45	60	52
SAINT PIERRE DU VAL	28	26	28	20	22	19
SAINT SULPICE DE GRIMBOUVILLE	1	0	1	0	0	1
VANNECROCQ	0	0	1	1	0	0
HORS CANTON	31	35	10	10	9	4

Nous n'avons pas eu d'enfant de Vannecrocq. Les enfants de Vannecrocq sur celui de Cormeilles, les habitants ont donc pris l'habitude d'utiliser les structures de loisirs de ces communautés de communes.

Les Hors territoire sont 4 enfants en scolarisés sur la CCPHB et qui viennent principalement sur l'accueil périscolaire ainsi que 2 enfants de personnel de la Communauté qui sont venus pendant les vacances.



Les actions du pôle « Enfance et jeunesse »

Cette année 2017 a été riche en événements pour le Pôle Enfance et Jeunesse.

Comme les années précédentes, la CCPHB devait veiller sur le côté Eurois à la pérennisation de la qualité de ses accueils avec le soutien d'une équipe d'animation dynamique et adhérente à un programme de formation.

Les enfants ont pu par le biais des animations être sensibilisés aux notions de citoyenneté et écocitoyenneté. Au-delà du service d'accueil pour les familles, toutes les actions visent à faciliter l'apprentissage à la vie sociale, à la responsabilisation et à l'épanouissement de l'enfant sur son temps libre.

Le RAM a consolidé ses partenariats et diversifié ses animations. Les réunions thématiques du soutien à la parentalité ont été un succès.

Le travail sur les actions à destination des ados donne des résultats plus que positifs : une fréquentation en hausse le mercredi et les petites vacances, des projets plus participatifs – participation à des appels à projets départementaux / un court métrage a été primé en Décembre à Evreux.

Au terme d'un travail de terrain au plus près des élus, et avec le soutien des Caisses d'Allocations Familiales de l'Eure et du Calvados qui se sont positionnées comme partenaires indispensables dans le développement d'un projet de territoire à venir, le transfert de la compétence a été votée le 26 Septembre 2017.

Dans un premier temps, il a été décidé de la prendre partiellement. Les RAM, l'extrascolaire et le périscolaire matin et soir déclarés ou non. C'est un premier pas conséquent pour la collectivité.

En ce qui concerne les accueils collectifs Petite Enfance, la Vice-Présidente a confirmé qu'il faudra réfléchir ensemble sur cette thématique, avant un éventuel transfert à la CCPHB. Pour avoir un projet en réelle adéquation avec les besoins et réalités du territoire (localisation rationnelle, multi accueils publics/privés/associatifs, Maisons des Assistantes Maternelles, complémentarités, équité...), le diagnostic social partagé est indispensable.

Les orientations pour 2018

- Reprise des actions validées par le Conseil Communautaire avec transfert des personnels et/ou conventionnement
- Travail sur Harmonisation des actions prises en charge
- Travail Harmonisation des tarifs
- Travail sur les complémentarités des équipes en place, des équipements existants, répertorier les manques et les améliorations souhaitables.
- Travail sur la cohérence des projets pédagogiques dans le cadre du Projet Educatif Global
- Favoriser les rencontres et échanges inter-accueils
- Ouverture des toutes les structures extrascolaires à l'ensemble de la population du territoire de la CCPHB sans priorité dans l'accès aux animations et/ou actions avec un tarif unique (suppression du tarif « hors commune »)
- Information/communication aux familles de la nouvelle organisation – sensibilisation des familles au travail éducatif des structures petite enfance, des accueils péri/extrascolaires.
- Plan de formation des personnels
- Habilitation des garderies non agréées en accueils périscolaires
- 2018 FIN DES CONTRATS CEJ BEUZEVILLE ET HONFLEUR – Négociation des nouvelles actions

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Point sur l'occupation de la Zone d'Activité Intercommunale au 31/12/2017

Pour mémoire, en 2005, la CCPH a élaboré un projet de zone d'activité sur des terrains d'une superficie de 8 hectares achetés à la commune de Honfleur au lieu dit « La Fosse », en vue de favoriser l'installation des entrepreneurs locaux, d'attirer des acteurs économiques extérieurs et développer l'emploi local. Les délibérations de mars et juillet 2004 ont établi une taxe professionnelle de zone (TPZ) pour les entreprises qui y sont installées. Les travaux de réseaux et de viabilisation des lots ont été réalisés entre 2006 et 2007 pour une surface commercialisable totale de 75 328 m².

Le mètre carré de terrain est proposé à 23,40 € HT (viabilisé).

Une diminution pouvant aller jusqu'à 3 € HT/m² peut être envisagée dans le cas où l'entreprise souhaitant s'implanter répondrait à des critères liés au développement durable.

Pour information, état de l'occupation Décembre 2017



Il est à noter qu'un emprunt d'un montant de 410 000.00 € a été souscrit en 2007 (capital restant dû au 01/01/N = 166 567.00 €).

Les perspectives - Recettes

Lot	Nb m ²	Prix au m ²	Recettes perçues sur terrains vendus	Recette estimée sur réservation en cours	Solde à vendre
1	2 259	22,00	49 698,00		
2	2 165	23,40	50 661,00		
3	2 234	23,40	52 275,60		
5	2 330	21,90			51 027,00
6	2 245	21,90			49 165,50
7	2 586	19,00	49 133,99		
8	2 450	21,90			53 655,00
9a	6 373	21,90		139 568,70	
9b	6 206	21,90		135 911,40	
12	2 787	Parcelle CCPH pour construction d'un bâtiment intercommunal			
13	3 099	21,90	67 868,10		
14	2 058	22,00	45 276,00		
15	2 130	22,00	46 860,00		
16	1 866	21,90		40 865,40	
17	9 979	20,00	199 580,00		
19	9 850	21,90		215 715,00	
20	5 358	20,40	109 303,20		
21	3 621	22,40	167 507,20		
22	3 857				
23	4 662	22,90	106 759,80		
TOTAL	78 115,00		944 922,89	532 060,50	153 847,50
Recette totale			1 630 830,89		
<i>Surface vendue au 31/12/2017 (en m²)</i>	46 795				
<i>Surface affectée à notre bâtiment intercommunal</i>	2 787				
Surface à vendre (en m²)	28 533				

VOIRIE

Nota : compétence facultative non harmonisée en 2017

Quelques éléments chiffrés sur les réalisations 2017 :

Dépenses de fonctionnement à caractère général (entretien des voies et dépendances, carburants, entretien du matériel) : 452 314 €

Charges de personnel : 259 717 €

soit un montant total de dépenses de fonctionnement pour le service de 712 031 €



Une route idéale
Accotement et talus
fauchés,

Haies entretenues,
fossé curé,

Revêtement de chaussée
restauré : enrobé
environnemental

Fonds de concours versés en 2017 : 208 854.21 € (Beuzeville : Rue des Vikings, Rue A. Gerard et P. Mendès France, Rue des Martyres de la Résistance).

Programme de travaux 2017

Surfaces à traiter :

- Enrobés environnementaux = 22 489 m² 7,7km
- Enrobés coulés à froid = 13 082m² 2,8km
- Enduits Gravillonnés = 4 710m² 1,6km
-

Total = **40 281m²** 12,1km

Total voirie ex-CCCB (295km) = 887.073 m²

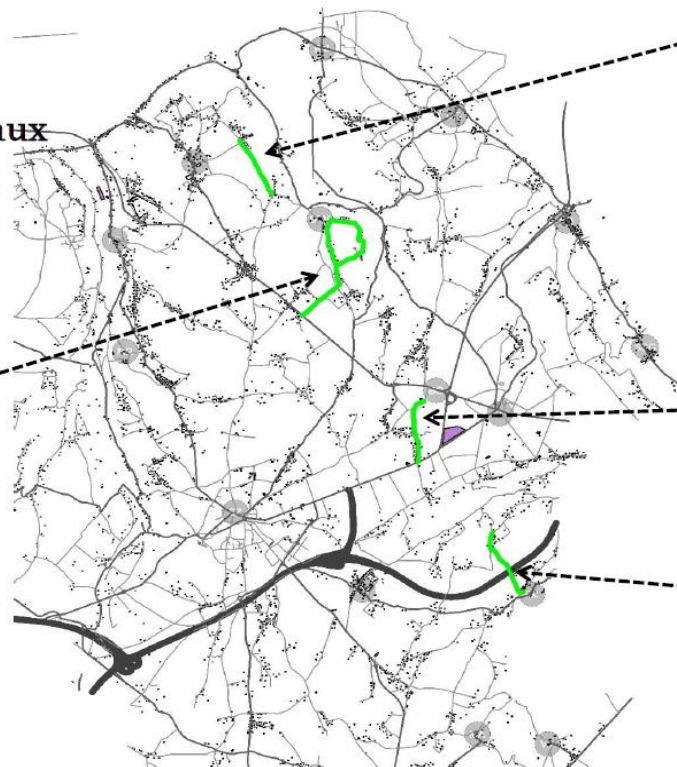
Taux de renouvellement = **4,8 %** (2016 : 4,8% / 2015 : 4.3% / 2014 : 5,6% / 2013 : 4,8%)

Fonctionnement
Entretien des voies : art. 61523

Enrobés Environnementaux

7,7 km [210.000 € TTC]
Marché COLAS

Route du bois des Buquets
Route du Contentin
Route de la sente aux Goulains
Saint Pierre du Val
3661 ml



Route du Coteau
Fatouville Grestain
1224 ml

Route de la Lande
Boulleville
1314 ml

Route du Pot D'Étain
Fort-Moville
1446 ml

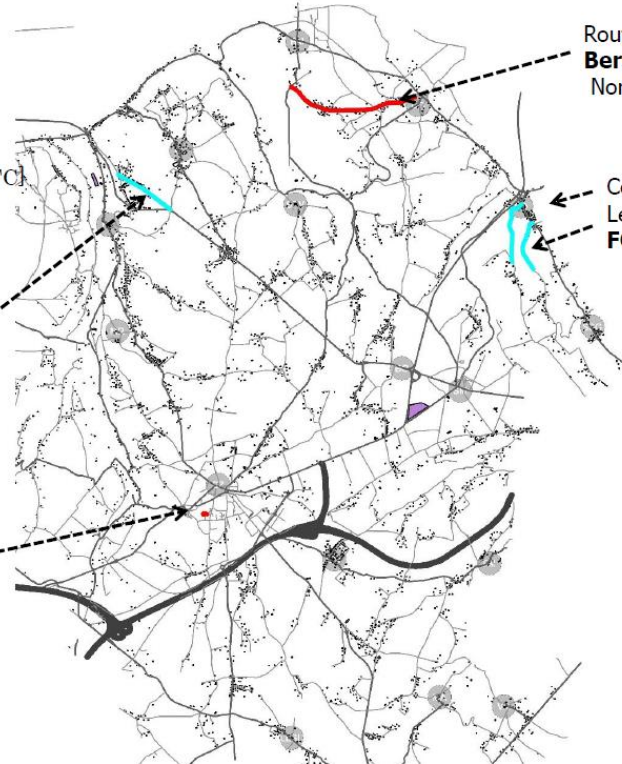
Fonctionnement
Entretien des voies : art. 61523

Enrobés Coulés à froid

3,8km [35 000 € TTC]
+non réalisé 2016 2,8km [35 000 € TTC]
Marché EIFFAGE

Le haut de la vieille cote 1250 ml
Fiquefleur Equainville

Allée Saint Hélier 103 ml
BEUZEVILLE
Report 2016



Route de la Judée
Berville sur Mer Conteville
Nom Réalisé 2016

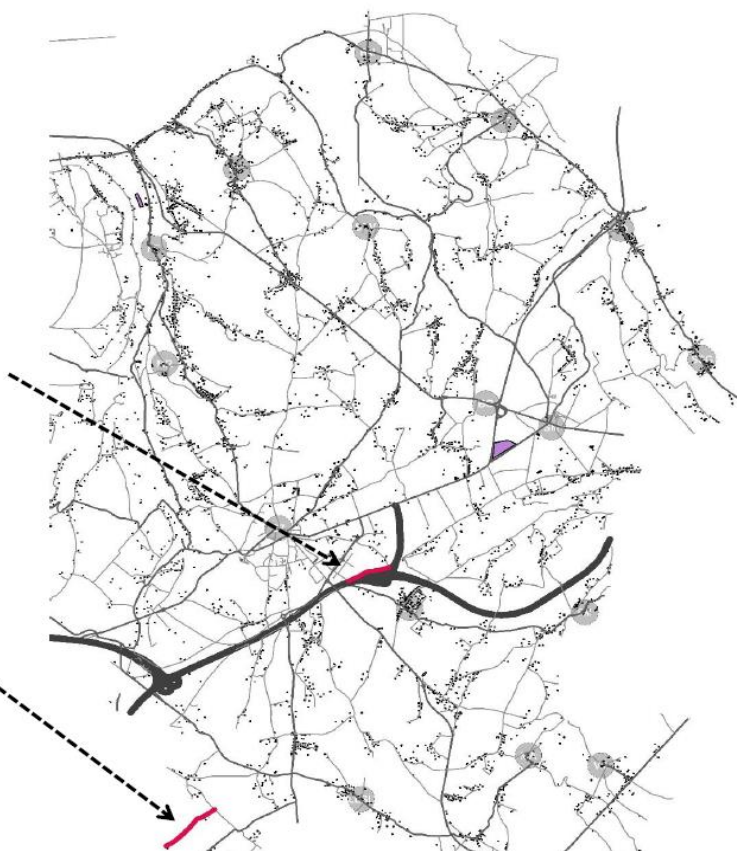
Cote de la mairie 1350 ml
Les Closais 1080 ml
FOULBEC

**Enduits Gravillonnés
Superficiels**

1,6km [16 500 €TTC]
Marché VIA FRANCE

VC 3 chemin vert 460 ml
Beuzeville

La Thironière 1110 ml
La Lande Saint-Léger



Fauchage (accotement fossé talus) / Eparage (haie)
[116 000€ TTC]

■ printemps



■ Automne



Ruissellement



- Curage et entretien de fossés
- Busage
- etc...

Création de noues – fossés - mares,
curage des aménagements
existants...



Sel : 6 000 €
 Signalisation : 2 500 €
 Désherbant : 2 000 €



11

Voirie
 Aménagement - Réfection - Entretien

Parking covoiturage

Carrefour giratoire RD 675 / Accès A13
 Convention du 7.1.2013 - Durée 20 ans



L'entretien courant comprend :

- le balayage du parking
- l'entretien du cheminement piéton reliant les passages piétons au parking de covoiturage
- l'entretien des grilles et canalisations (nettoyage et curage) récupérant les eaux du parking
- l'entretien des ouvrages hydrauliques : bordures, caniveaux et tête d'ouvrage hydraulique
- le renouvellement du marquage au sol
- l'entretien et le remplacement éventuels des panneaux de signalisation
- l'entretien et le remplacement éventuels du portique d'entrée
- la fourniture et la pose ponctuelles de bordures de remplacement qui se trouveraient descellées ou cassées
- le comblement de "nid-de-poules"

L'éclairage public comprend à la charge de la communauté de communes :

- la prise en charge de l'abonnement et de la consommation
- le changement des diodes
- le remplacement des candélabres suite à des détériorations

Coût annuel électricité 150 €

RUISSELLEMENT - INONDATIONS

Missions

Les missions du service « Ruissellement/inondations » sont les suivantes :

- apporter un avis technique et conseiller les communes dans la conception et l'instruction des opérations d'urbanisme (permis de construire, certificats d'urbanisme...) sur le volet gestion des eaux pluviales
- réaliser les études nécessaires à la bonne compréhension du territoire, de ses enjeux, de ses problématiques (étude hydraulique des bassins versants du canton)
- programmer les tranches de travaux de lutte contre les inondations
- Suivi administratif des marchés de maîtrise d'œuvre/travaux et demandes de subvention
- Suivi de la réalisation de travaux
- Suivi et programmation de l'entretien des ouvrages hydrauliques
- Suivi et participation aux réunions concernant les projets de gestion de l'eau portés par d'autres structures (SAGE de la Risle, Restauration hydromorphologique de la Risle Maritime, label RAMSAR...)

Eco-pâturage

L'année 2017 a été l'occasion, pour le service ruissellement/inondations, d'accueillir un stagiaire de BAC STAV (Sciences et Techniques de l'Agriculture et du Vivant) pour étudier la possibilité de développer l'éco-pâturage sur certains ouvrages hydrauliques du territoire. Les objectifs de ce projet étaient de développer une gestion plus écologique des ouvrages tout en diminuant les coûts et le temps passés à l'entretien.

Après définition des espèces d'animaux ciblées et du type de clôtures à mettre en place, les services techniques de la CCPHB, ont procédé à la pose de ces clôtures en octobre 2017.





Bassin de l'Orange

Suite au dépôt du dossier d'étude d'impact pour le futur bassin de l'Orange sur la Commune de la Rivière-Saint-Sauveur, la DDTM a émis une demande de compléments. Afin de répondre à cette demande, la CCPHB a missionné l'entreprise FONDOUEST pour procéder à des sondages géotechniques au droit du futur bassin (mission G2 PRO) et ainsi compléter le dossier de demande d'autorisation.

Compétence GEMAPI

L'année 2017 a également permis d'amorcer des réflexions sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, devenue obligatoire le 1^{er} janvier 2018, sur le territoire de la CCPHB. Ce travail de réflexion sera à poursuivre au cours de l'année 2018.

URBANISME

Service Aménagement du territoire & Habitat

Pôle Planification

> Suivi de la Révision du Schéma de Cohérence Territorial du Nord Pays d'Auge (SCoT)

La Révision du Schéma de Cohérence Territorial du Nord Pays d'Auge (SCoT) a été lancée en 2016.

Le SCoT est un document d'urbanisme à l'échelle élargie des 4 Communautés de Communes du Pays d'Auge. Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) doivent en respecter les orientations.

Projet de territoire sur 15 à 20 ans, il fait émerger les spécificités du territoire, ses qualités et ses atouts, et définit son positionnement par rapport à la région, aux départements et aux territoires voisins.

L'année 2017 a vu la finalisation du diagnostic du SCoT et l'émergence du projet de territoire (PADD). Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) devrait être finalisé en 2018 pour une approbation et une entrée en vigueur du SCoT en 2019.



> Suivi de la Révision du Plan de Prévention des Risques naturels de mouvements de terrain (PPRn) de Trouville, Villerville et Cricqueboeuf

La Préfecture du Calvados a prescrit par arrêté du 8 août 2016 le lancement de la Révision du PPRn Mouvements de terrain de Trouville, Villerville et Cricqueboeuf. L'évolution de l'état des connaissances concernant les mouvements de terrain, et la mise à jour des cartes d'aléas, permettent aujourd'hui une meilleure prise en compte de ce risque. Portée par les services de l'Etat et le CEREMA, cette Révision fait l'objet d'un suivi du service Aménagement de la CCPHB. En 2017, des études techniques complémentaires ont été menées par le CEREMA afin d'aboutir à une carte de risques affinée et de nouvelles dispositions réglementaires. Les autorisations de construction et les documents d'urbanisme locaux (PLU) devront à terme respecter le Règlement du PPRn.

> Poursuite de la Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi applicable aux communes membres de la CCPHB situées dans le Calvados)

Par délibération en date du 8 décembre 2016, le Conseil Communautaire a prescrit le lancement de la Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi applicable aux communes calvadosiennes). Cette Modification a pour principaux objectifs de renforcer la prise en compte des risques, de reconnaître l'existence des constructions principales d'habitation construites légalement et actuellement zonées en secteur agricole ou naturel, de mettre à jour le PLUi suite aux dernières évolutions législatives (suppression des secteurs Nh), de clarifier certaines dispositions du Règlement afin d'encadrer la constructibilité mesurée des habitations existantes isolées ainsi que de permettre une densification de certains secteurs urbains...

Une concertation préalable conséquente a été menée par la CCPHB tout au long de l'année, avec le recueil de nombreuses doléances exprimées par courrier, mail ou dans les cahiers de concertation mis à disposition.



L'année 2017 a également permis l'avancée des réflexions concernant le projet de lotissement de la commune de GENNEVILLE, ainsi que sur le projet de développement touristique du golf de SAINT-GATIEN-DES-BOIS. Ces deux projets ont fait l'objet de travaux poussés visant à **la rédaction d'Orientations d'Aménagement et de Programmation** en mesure d'encadrer la qualité urbaine, programmatique, paysagère et environnementale de chacun de ces secteurs.

Enfin, la Commission Aménagement a travaillé sur **une reprise partielle mais importante du plan de zonage du PLUi**, afin de supprimer les secteurs Nh suites aux dernières évolutions législatives, de renforcer la protection des secteurs naturels de vallées, ainsi que de mieux prendre en compte les activités agricoles existantes.

> Lancement de la Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi applicable aux communes membres de la CCPHB situées dans le Calvados)

Par délibération du Conseil Communautaire du 15 novembre 2017, la CCPHB a lancé la procédure de Modification Simplifiée n°3 du PLUi (applicable aux communes calvadosiennes). Cette Modification vise à permettre **le développement touristique du Manoir d'Apreval**, situé sur la commune de PENNEDEPIE, en autorisant sa réhabilitation en hébergement hôtelier, dans le respect des qualités environnementales, paysagères et patrimoniales du site. Ce projet d'intérêt général pour l'ensemble du territoire de la CCPHB, tant du point de vue de la préservation du patrimoine local que de celui du développement touristique et économique (création d'emplois, amélioration de l'offre d'hébergement hôtelier), n'est pas autorisé par les dispositions réglementaires du PLUi approuvé en 2014 (zone Nh) qui ne permettent pas le changement de destination des constructions d'habitation en hébergement hôtelier. En l'absence de possibilité réglementaire de changement de destination de ces constructions, le patrimoine local du Manoir d'Apreval, vacant depuis plusieurs années en raison de l'ampleur des surfaces de plancher existantes et du prix de vente associé, est amené à périr et à disparaître. La Modification n°3 vise donc à transformer l'actuelle zone Nh (zone Naturelle habitation) en zone Nt (zone Naturelle touristique), et à **permettre dans ce secteur le changement de destination des habitations en hébergement hôtelier sans majoration des surfaces constructibles**.



Suite à sa rédaction, le dossier a été notifié au Personnes Publiques Associées (PPA) et mis à disposition du public pour consultation à compter du 13 décembre 2017.

> Poursuite de la Révision générale du Plan d'Occupation des Sols communal de BEUZEVILLE valant élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Suite à la fusion au 1^{er} janvier 2017 entre les Communautés de Communes du Canton de Beuzeville (CCCB) et du Pays de Honfleur (CCPH), le Pôle Planification de la CCPHB a assuré la poursuite des procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme des communes euroises.

Dans ce contexte, la Révision générale du POS communal de BEUZEVILLE valant élaboration de son PLU a été poursuivie en partenariat avec la Mairie et avec l'assistance technique du bureau d'étude EUCLYD EUROTOP.



Lancée en 2009, cette procédure vise **à la préservation, à la mise en valeur et au développement harmonieux du territoire communal de BEUZEVILLE**, en planifiant son aménagement à l'échéance théorique d'une décennie, dans le respect des objectifs du développement durable. Le PLU de BEUZEVILLE prévoit notamment un meilleur encadrement de l'urbanisation avec une réduction conséquente des surfaces urbanisables du POS, une préservation renforcée des paysages remarquables de la commune, de son environnement et de son cadre de vie, tout en recentrant les futures zones de logements par densification du bourg et en préservant les espaces végétalisés de respiration propres à son identité rurale. Le PLU prévoit également **le développement d'une zone d'activité**, à proximité des infrastructures de transport (A13), afin de pallier au déficit foncier et répondre aux besoins communaux et intercommunaux.

Le dossier de PLU, arrêté par le Conseil Communautaire de la CCCB le 27 décembre 2016, a été notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) par la CCPHB au début de l'année 2017. Monsieur le Préfet de l'Eure a rendu un avis défavorable par courrier du 22 juin 2017, en raison de l'ouverture à l'urbanisation de la future zone d'activité : il a été jugé que ce projet aurait un impact sur les paysages d'entrée de bourg, porterait atteinte à l'image de l'appellation d'origine des exploitations agricoles situées à proximité (cidre et calvados), et que les disponibilités en foncier d'entreprise, à l'échelle communale et intercommunale, n'avaient pas été suffisamment justifiées. Cet avis a fait l'objet d'un important travail de concertation avec les services de l'Etat, et **un dossier de recours gracieux** a été déposé auprès du Préfet de l'Eure avec des engagements de la CCPHB quant à l'intégration paysagère de ce secteur.

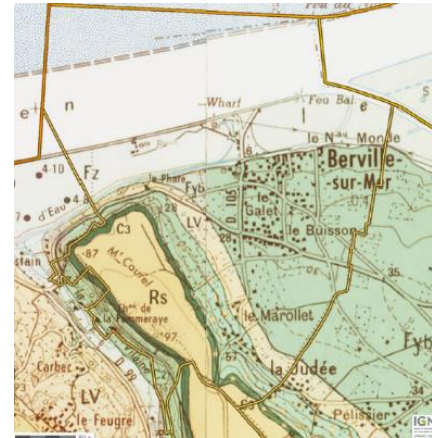
Suite à ce recours, le Préfet a accordé l'ouverture à l'urbanisation de la future zone d'activité le 27 septembre 2017, permettant la poursuite de la procédure d'élaboration du PLU : la CCPHB a saisi le Tribunal Administratif pour nomination d'un Commissaire Enquêteur fin 2017 et organisation de l'Enquête Publique.

> Poursuite de la Révision générale du Plan d'Occupation des Sols communal de BERVILLE-SUR-MER (POS) valant élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Suite à la fusion entre les deux EPCI, la CCPHB poursuit la Révision générale du POS communal de BERVILLE-SUR-MER valant élaboration de son PLU. Cette procédure se fait en partenariat avec la Mairie et le bureau d'étude EUCLYD EUROTOP.

L'élaboration du PLU de BERVILLE-SUR-MER vise à encadrer le développement urbain de la commune qui connaît une forte pression foncière, dans le respect de son identité rurale, de ses nombreux atouts patrimoniaux, paysagers et environnementaux, de la Loi Littoral, des objectifs nationaux de limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles et de la Charte du Parc Régional Naturel des Boucles de la Seine Normande (PNR).

Le travail a été repris en phase des Outils Réglementaires du PLU (Plan de Zonage et Règlement) pour une Enquête Publique en 2019 et une approbation du document avant la caducité du POS au 1^{er} janvier 2020.



> Finalisation de la Modification Simplifiée du Plan d'Occupation des Sols communal de CONTEVILLE (POS)

La commune de CONTEVILLE a souhaité engager une Modification Simplifiée de son POS en janvier 2016, suite à des Permis de Construire refusés, et a reçu l'appui de la Communauté de Communes du Canton de Beuzeville (CCCB), compétente en matière de Planification, qui a lancé la procédure par arrêté du 22 février 2016. Après fusion entre les deux EPCI, la CCPHB a finalisé la Modification Simplifiée.

Cette procédure vise à diminuer les marges de recul obligatoires pour les nouvelles constructions par rapport aux chemins ruraux, ainsi qu'à mettre en place des règles différenciées entre les constructions principales et les constructions de faible importance. Il s'agit donc d'assouplir le Règlement afin de permettre une densification de certains secteurs, et une plus grande liberté d'implantation pour les petites constructions (garages, abris de jardin...).

Le projet de Modification a été notifié pour avis aux Personnes Publiques Associées (PPA) par courrier de la CCPHB en janvier 2017 ; les PPA ont émis des avis globalement favorables parfois assortis de quelques remarques secondaires. Le dossier de Modification Simplifiée a été tenu à la disposition du public durant un mois, de fin janvier à fin février. Le dossier, modifié pour tenir compte des avis des PPA et des remarques exprimées lors de la Mise à Disposition, a été approuvé par le Conseil Communautaire du 20 juin 2017.

Pôle Habitat, Logement Social et Politique de la Ville

> Le Logement Social

Depuis la fusion des deux EPCI, la compétence Logement Social est gérée au sein de la CCPHB ; toutefois les communes de HONFLEUR et BEUZEVILLE restent les services enregistreurs des demandes.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville, le logement social est localisé à 92% sur la commune de HONFLEUR, le reste se concentrant principalement à BEUZEVILLE.

En 2017, il y a eu 704 demandes de logements sociaux enregistrées pour 84 attributions. Cet écart s'explique par un faible taux de rotation des logements.

Les délais d'attribution par typologie de logement sont en moyenne de (en mois) :

	T1	T2	T3	T4	T5 et plus
Collectif	58	11	8	7	4
Individuel			12	6	34

> L'Habitat

La Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville a délibéré sur la poursuite du dispositif « Habiter Mieux » animé par SOLIHA Normandie, pour les propriétaires privés de l'ex CCCB. La participation de la CCPHB consiste à verser une subvention aux propriétaires souhaitant faire des travaux de rénovation énergétique, ou bien d'adaptation de leur logement (maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap).

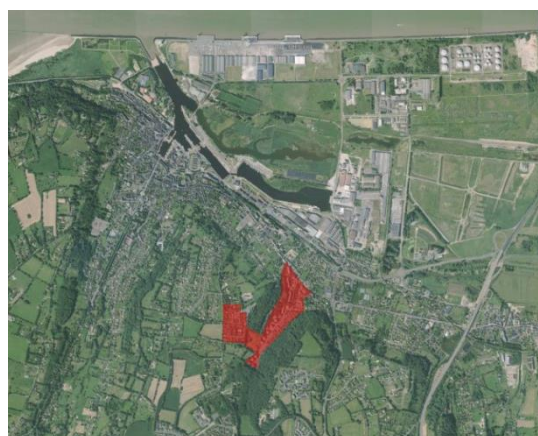
Pour ce faire, la CCPHB a inscrit dans son budget une dépense annuelle de :

- 1200 € (100 € x 12 dossiers) au titre de la prestation d'ingénierie technique, financière et sociale assurée par SOLIHA Normandie Seine afin de compenser le reste à charge du particulier.
- 6 000€ (500 € x 12 dossiers) en abondement de la prime de solidarité écologique financée par l'Etat et gérée par l'ANAH. Les actions et les aides du programme « Habiter Mieux » allouée au bénéfice du territoire de l'ex CCCB, font l'objet d'un suivi et d'un bilan annuel. Ainsi en 2017, 12 dossiers (nombre maximum de dossier annuel) ont été traités et co-financés par la CCPHB.

En 2018, ce dispositif devrait être étendu au territoire de l'ex CCPH.

> La Politique de la Ville

Le Contrat de Ville de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville est issu de la nouvelle géographie prioritaire de 2015 et s'étire jusqu'en 2020. Ce contrat, co-construit et signé par les acteurs locaux et les services de l'État, se concentre sur le Quartier Politique de la Ville (QPV) du Canteloup-Marronnier-Buquet situé à HONFLEUR.



Ce contrat se décompose en trois piliers :

- **Cohésion sociale** : ce pilier du contrat de ville est le plus développé en termes d'actions et d'objectifs. Il est d'ailleurs le pilier qui présente le plus d'actions pour l'appel à projet annuel de la Politique de la Ville (5 sur 7). Les acteurs de ce pilier sont : la DDCS, le Conseil Départemental, la CAF, l'ARS, le CCAS, la Police Nationale, JSF (centre-socio culturel) le CIDEF, le CAARUD, l'association Un autre regard et depuis peu les établissements scolaires. De nombreuses actions sont mises en place et sont pertinentes, comme l'action Ma Famille et Moi de JSF, Mobilité de JSF, l'Etablissement Public Numérique, l'épicerie sociale, la participation du Conseil Citoyen etc...
- **Emploi et développement économique** : les actions relatives à l'insertion à l'emploi sont développées sur le périmètre d'action et efficacement menées par les différents acteurs comme le PLIE, le Pôle Emploi, le GRETA, la Mission Locale et Etre&Boulot. Cet axe permet une dynamique inter-acteurs, la création d'actions communes ainsi que le renforcement du travail en réseau.
- **Cadre de vie et renouvellement urbain** : le protocole de préfiguration a été signé le 05 mai 2017 et le projet de renouvellement urbain a débuté le 1er septembre 2017. Le cabinet KH Studio, désigné lors d'un appel d'offre, a débuté une étude aussi bien sur l'aspect urbanistique que social du quartier. En parallèle, un travail de diagnostic a été mené sur le quartier, avec l'aide du Conseil Citoyen et des associations. Par ailleurs, la réhabilitation de la Chaloupe (ancienne salle communautaire) a commencé et va permettre la création d'un magasin de vêtement et ponctuellement de vente de paniers de légumes. De même, la réhabilitation de l'ancienne école (le Bateau Lyre) en maison des familles est terminée. Elle permet d'accueillir les associations, de réaliser portage des repas et crée une centralité dans le quartier. L'apparition des Incroyables Comestibles témoigne du besoin des habitants de s'approprier les espaces verts et de l'importance de repenser les espaces publics.

Pôle Instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS)

Suite à la fusion au 1^{er} janvier 2017, l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) recouvre des réalités différentes sur les deux anciens territoires de l'ex CCPH et de l'ex CCCB. L'Instruction des dossiers du droit des sols pour les communes membres de la CCPHB est ainsi répartie entre deux services instructeurs :

- le Pôle Autorisations du Droit des Sols (ADS) de l'ex CCPH qui instruit en interne les dossiers des 13 communes du Calvados.
- le Service d'Urbanisme Mutualisé de Pont-Audemer (SUM) qui instruit les autorisations des communes de l'Eure (à l'exception des communes du Torpt et de Vannecroq, couvertes par le Règlement National d'Urbanisme - RNU, instruites par la DDTM 27, soit 14 communes suivies par le SUM).

Ces deux services ne remplissent pas tout à fait les mêmes missions, avec l'instruction de certains dossiers assurée par les Mairies des communes membres de l'Eure : Certificats d'Urbanisme informatifs (CUa), Autorisations de Travaux (AT), Conformités des travaux et Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA). Ces dossiers sont instruits par le Pôle Instruction de l'ex CCPH pour les communes membres du Calvados.

	Sigles	Eq. PC	Délais*	ex CCPH	SUM
Permis d'Aménager	PA	1,2 PC	3 mois	X	X
Permis de Construire	PC	1 PC	2 mois	X	X
Permis de Démolir	PD	0,8 PC	2 mois	X	X
Déclarations Préalables	DP	0,7 PC	1 mois	X	X
Certificats d'Urbanisme informatif	CUa	0,4 PC	1 mois	X	X
Certificats d'Urbanisme opérationnels	CUb	0,4 PC	2 mois	X	X
Autorisations de Travaux	AT	0,8 PC	3 mois	X	X
Conformités des travaux	Conf	0,7 PC	3 mois	X	X
Déclarations d'Intention d'Aliéner	DIA	0,4 PC	2 mois	X	X

* Les délais sont portés à + 1 mois en cas d'avis nécessaire de l'Architecte des Bâtiments de France (périmètre MH, site inscrit, Site Patrimonial Remarquable (SPR ex secteur sauvegardé). Ils peuvent être portés jusqu'à 7 mois pour des situations très précises (consultation des CDNPS, CDPENAF, du Ministère de l'Agriculture, lorsque la demande concerne un Monument Historique classé ou se situe en site classé...)

**le délai est de 2 mois pour un PC portant sur une maison individuelle, de 3 mois pour une autre construction

> Statistiques du service instructeur interne à la CCPHB – 13 communes calvadosiennes - 2017

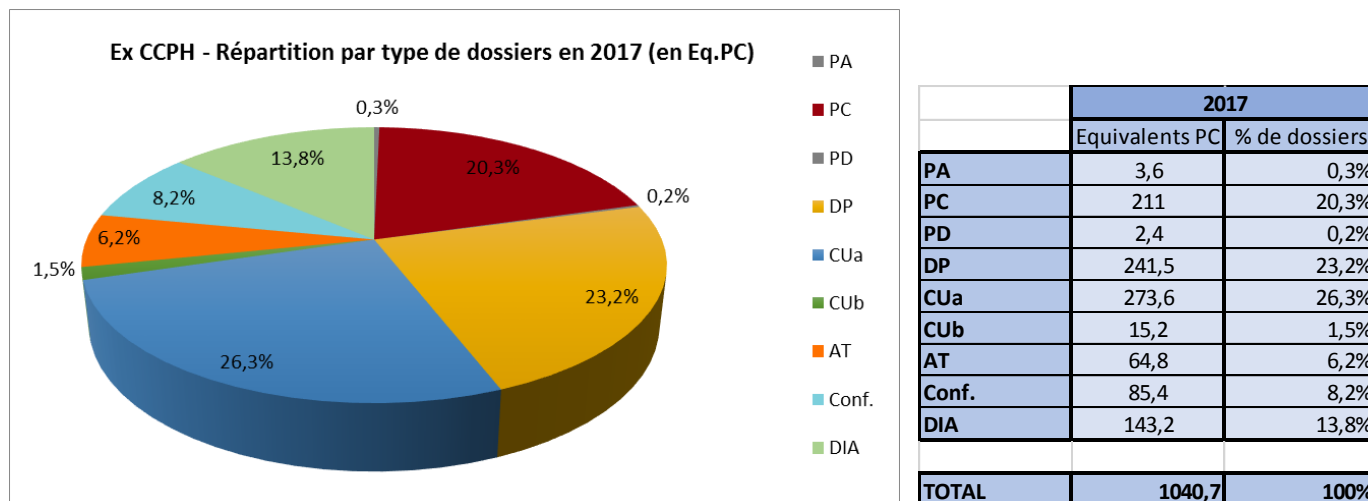
Volume de dossiers d'instruction – ex CCPH

En 2017, le service instructeur interne à la CCPHB a instruit 1 845 dossiers, soit environ 1 040 Equivalents Permis de Construire (Eq.PC). Cela représente une évolution par rapport à 2016 de + 129 dossiers, + 103 Eq.PC soit +11% d'augmentation.

Service Instructeur ex CCPH - Nombre de dossiers d'instruction en 2017			
		2017	
		Nb de dossiers	Equivalents PC
Permis d'Aménager	PA = 1,2 PC	3	3,6
Permis de Construire	PC = 1 PC	211	211
Permis de Démolir	PD = 0,8 PC	3	2,4
Déclarations Préalables	DP = 0,7 PC	345	241,5
Certificats d'Urbanisme informatif	CUa = 0,4 PC	684	273,6
Certificats d'Urbanisme opérationnels	CUb = 0,4 PC	38	15,2
Autorisations de Travaux	AT = 0,8 PC	81	64,8
Conformités des travaux	Conf = 0,7 PC	122	85,4
Déclarations d'Intention d'Aliéner	DIA = 0,4 PC	358	143,2
TOTAL		1845	1040,7

Répartition des dossiers par type – ex CCPH

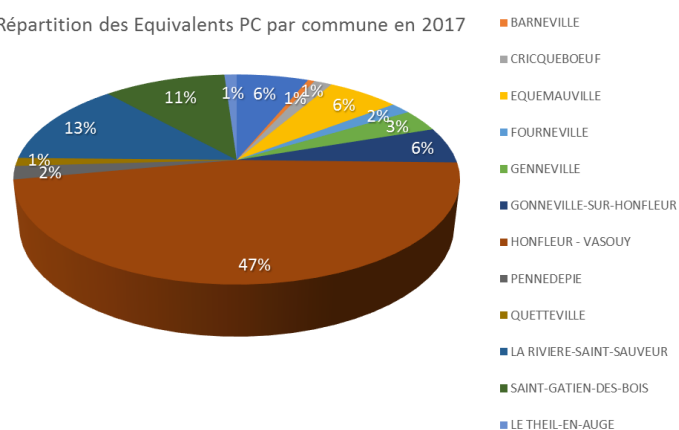
Les Certificats d'Urbanisme informatifs (CUa) et les Déclarations Préalables (DP) représentent une part importante du volume des dossiers, respectivement 26% et 23% des Eq.PC. Les Permis de Construire (PC) représentent 20% des dossiers, suivis par les DIA 13%, tandis que les Permis d'Aménager et Permis de Démolir sont en faible nombre.



Répartition des dossiers par communes – ex CCPH

La commune de Honfleur-Vasouy est logiquement la plus représentée avec 47% de l'ensemble des Eq.PC de l'ex CCPH, suivie par La Rivière-Saint-Sauveur (13%) et Saint-Gatien-des-Bois (11%), puis Ablon, Equemauville et Gonnevill-sur-Honfleur. Les autres communes connaissent un nombre de dossiers plus limité en raison de leur plus petite taille (1% à 3% des dossiers).

Répartition des Equivalents PC par commune en 2017



Ex CCPH - Répartition des dossiers par commune - 2017		
	2017	
COMMUNES	Eq PC	% de dossiers
ABLON	64,8	6%
BARNEVILLE	6	1%
CRICQUEBOEUF	16,3	2%
EQUEMAUVILLE	64,8	6%
FOURNEVILLE	18,4	2%
GENNEVILLE	35,8	3%
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR	58,1	6%
HONFLEUR - VASOUY	485,3	47%
PENNEDEPIE	21,3	2%
QUETTEVILLE	13,2	1%
LA RIVIERE-SAINTE-SAUVEUR	135,2	13%
SAINTE-GATIEN-DES-BOIS	110,4	11%
LE THEIL-EN-AUGE	11,1	1%
TOTAL	1040,7	100%

Les dossiers majeurs d'instruction en 2017

L'année 2017 a vu l'émergence de projets majeurs et structurants pour le territoire, dont les principaux sont rappelés ci-après :

- **Parc d'Activité Calvados Honfleur (PACH)** : Le Village des marques (Honfleur Normandie Outlet) a été inauguré le 9 novembre 2017, avec de nombreuses Autorisations de Travaux délivrés par le service urbanisme : ces documents obligatoires visent à garantir la sécurité incendie et l'accessibilité des magasins aux personnes à mobilité réduite. Au-delà du Village des marques, le PACH accueille deux nouveaux projets dont les permis ont été délivrés cette année.



La société ETAMINE a obtenu l'accord pour la création de 2000 m² de surfaces commerciales en deux bâtiments contemporains présentant une ossature constructive en bois, des toitures végétalisées et des façades en bardage bois, acier et verre : ces constructions accueilleront une biscuiterie artisanale avec atelier de fabrication (La Fabrique à Biscuits), une supérette bio (NaturéO) ainsi que jusqu'à 5 autres boutiques.

La SAS LOISIRS SOLEIL porte un projet de construction d'un hôtel 3 étoiles de 57 chambres à l'entrée du PACH sur plus de 2700m² de surfaces intérieures. Cet hôtel comprend un espace bien-être composé d'une piscine couverte, d'un spa, d'un sauna et d'un hammam. Le volume global du bâtiment est simple et contemporain, avec des toitures terrasses étagées et végétalisées.



- **Eco quartier Champlain** : L'aménagement de l'éco quartier Champlain se poursuit sur le plateau honfleurais avec deux nouveaux Permis de Construire délivrés à la SAS NORMANDIE REALISATIONS. Le premier vise à la réalisation de 8 maisons accolées, le second d'un immeuble collectif de 31 logements qui devrait accueillir une supérette de 175m² en rez-de-chaussée.



- **54 logements par Bouygues immobilier** : BOUYGUE IMMOBILIER réalise 54 petits logements (T2 et T3) dont 20% de locatif aidé, route Emile Renouf à Honfleur sous forme de 3 immeubles collectifs au sein d'espaces paysagers. Les constructions projetées sont étagées le long de la pente du terrain afin d'épouser au plus près la topographie. Elles s'inspirent de l'architecture locale avec des combles à la mansart en zinc et des rappels de matériaux traditionnels comme la brique. Les murs sur rue sont conservés.



- **Réhabilitation de l'ex CCPH en hôtel** : les anciens locaux de la Communauté de Communes, rue de la ville à Honfleur, sont transformés en hôtel de 17 chambres par la SCI LE NEUF. Le rez-de-chaussée du bâtiment accueillera un restaurant (brunch le midi et piano bar le soir) et le dernier étage un hammam.



- **Mise aux normes du siège de la CCPHB** : suite à la fusion entre les deux EPCI, la nouvelle Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville réalise, dans les locaux de son siège, des travaux de mise aux normes de défense incendies et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, notamment avec la réalisation d'un escalier de secours à l'arrière du bâtiment. Les travaux devraient être finalisés courant 2018.

- **Création d'un Pôle de Santé et commerces à Saint-Gatien-des-Bois** : la Mairie de Saint-Gatien-des-Bois porte un projet de création d'un Pôle de santé et commerces en plein cœur de son bourg. En plus de la réinstallation des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) et de la poissonnerie (suite à un incendie), dans des locaux modernisés, le projet prévoit l'accueil d'une pharmacie, de médecins et kinésithérapeute, ainsi que d'une grande halle de marché.



> Statistiques du SUM – 14 communes euroises – 2017

SUM - Volume général des dossiers – Tous les EPCI

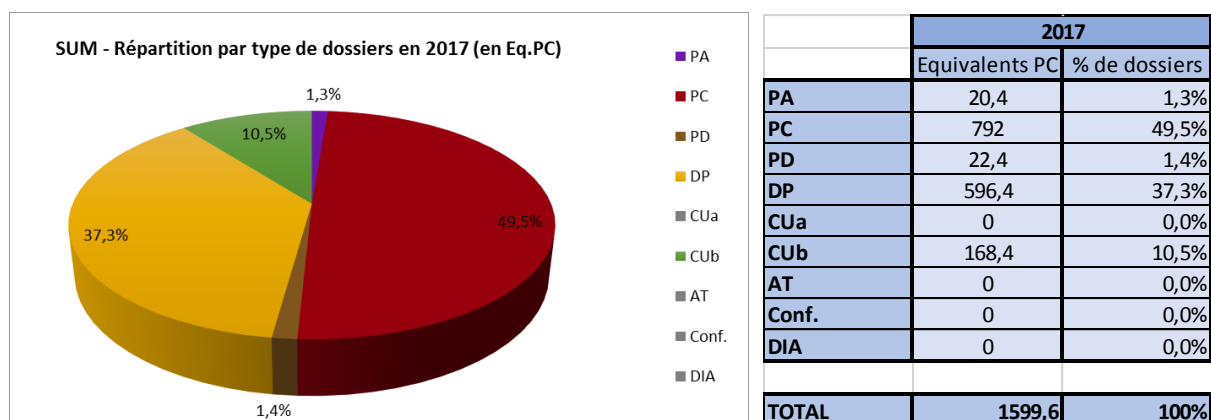
Le SUM est un service d'urbanisme mutualisé qui instruit les autorisations du droit des sols pour le compte de plusieurs Etablissement Public de Coopération Intercommunales (EPCI), dont la CCPHB pour ses communes membres situées dans l'Eure. En 2017, le SUM a instruit 2 110 dossiers au total, soit environ 1 600

		SUM - Nombre de dossiers d'instruction en 2017 - Tous les EPCI	
		2017	
		Nb de dossiers	Equivalents PC
Permis d'Aménager	PA = 1,2 PC	17	20,4
Permis de Construire	PC = 1 PC	792	792
Permis de Démolir	PD = 0,8 PC	28	22,4
Déclarations Préalables	DP = 0,7 PC	852	596,4
Certificats d'Urbanisme informatif	CUa = 0,4 PC	0	0
Certificats d'Urbanisme opérationnels	CUb = 0,4 PC	421	168,4
Autorisations de Travaux	AT = 0,8 PC	0	0
Conformités des travaux	Conf = 0,7 PC	0	0
Déclarations d'Intention d'Aliéner	DIA = 0,4 PC	0	0
TOTAL		2110	1599,6

Equivalents Permis de Construire (Eq.PC). Cela représente une évolution par rapport à 2016 de + 557 dossiers, + 409 Eq.PC soit +34% d'augmentation.

SUM - Répartition des dossiers par type – Tous les EPCI

Les Permis de Construire (PC) représentent la part relative la plus importante avec 49% des Eq. PC, suivis par les Déclarations Préalables (DP) à 37%.



SUM - Répartition des dossiers par EPCI

Suite aux diverses fusions, 3 EPCI sont adhérents du SUM en 2017 pour un volume total d'environ 1 600 Eq.PC. L'ex CCCB et ses 14 communes instruites par le SUM (ajout de La Lande-Saint-Léger et Manneville-la-Raoul) représentent 445 dossiers en 2017, soit environ 335 Eq. PC et 21% du volume des dossiers instruits par le SUM. De 2016 à 2017, le nombre de dossiers de l'ex CCCB s'est accru de +71 dossiers, +41 Eq.PC soit +12% d'augmentation, mais moins rapidement que sur les autres EPCI adhérents ; cela explique une baisse du pourcentage relatif de dossiers par rapport au volume général instruit par le SUM, de 25% en 2016 à 21% en 2017.

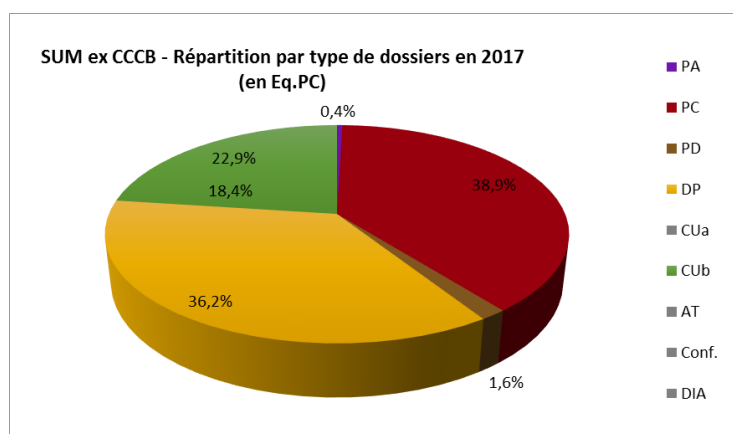
EPCI	2017	
	Eq PC	% de dossiers
BEUZEVILLE	334,5	20,9%
PONT-AUDEMER	478,2	29,9%
ROUMOIS NORD	786,9	49,2%
TOTAL	1599,6	100%

SUM – Volume général des dossiers et répartition par type – ex CCCB

Sur les 335 Eq. PC de l'ex CCCB, on observe une répartition similaire à celle de l'ensemble du SUM : 52% de PC, 34% de DP, suivis par les CUB. A noter l'augmentation

importante des CUB passant de 69 CUB en 2016 à 102 CUB en 2017, soit +32% d'augmentation ; cela présage d'une poursuite de la hausse de la construction dans les prochaines années.

SUM ex CCCB - Nombre de dossiers d'instruction en 2017		2017	
		Nb de dossiers	Equivalents PC
Permis d'Aménager	PA = 1,2 PC	2	2,4
Permis de Construire	PC = 1 PC	173	173
Permis de Démolir	PD = 0,8 PC	7	5,6
Déclarations Préalables	DP = 0,7 PC	161	112,7
Certificats d'Urbanisme informatif	CUa = 0,4 PC	0	0
Certificats d'Urbanisme opérationnels	CUb = 0,4 PC	102	40,8
Autorisations de Travaux	AT = 0,8 PC	0	0
Conformités des travaux	Conf = 0,7 PC	0	0
Déclarations d'Intention d'Aliéner	DIA = 0,4 PC	0	0
TOTAL		445	334,5

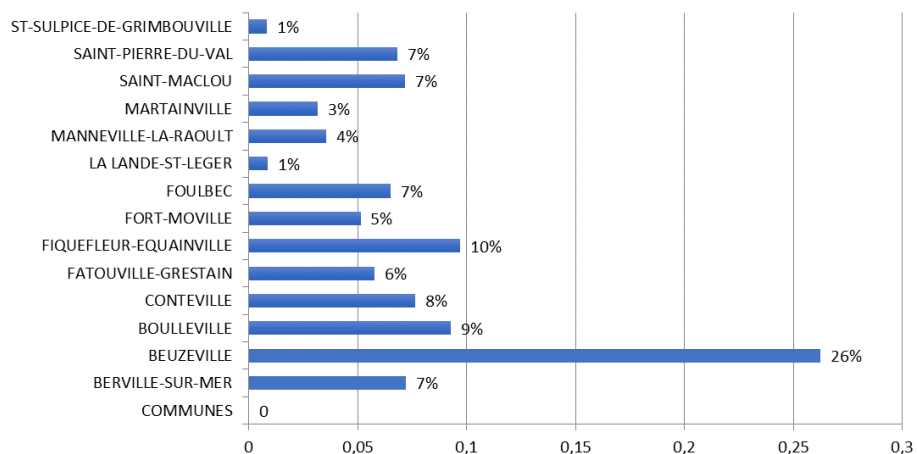


2017		
	Nb de dossiers	% de dossiers
PA	2	0,4%
PC	173	38,9%
PD	7	1,6%
DP	161	36,2%
CUa	0	0,0%
CUb	102	22,9%
AT	0	0,0%
Conf.	0	0,0%
DIA	0	0,0%
TOTAL	445	100%

SUM - Répartition des dossiers par communes – ex CCCB

La commune de Beuzeville est logiquement la plus représentée avec 26% de l'ensemble des Eq.PC de l'ex CCCB. Les autres communes ont connu en 2017 des nombres similaires de dossiers instruits, malgré quelques communes sous-représentées en raison de leur plus petite taille comme St-Sulpice-de-Grimbouville (1% des dossiers).

SUM ex CCCB - % d'équivalents PC par communes en 2017



SUM - Répartition des dossiers d'instruction par commune - 2017

COMMUNES	2017	
	Eq PC	% de dossiers
BERVILLE-SUR-MER	24,2	7%
BEUZEVILLE	87,8	26%
BOULLEVILLE	31,1	9%
CONTEVILLE	25,6	8%
FATOUVILLE-GRESTAIN	19,3	6%
FIQUEFLEUR-EQUAINVILLE	32,5	10%
FORT-MOVILLE	17,2	5%
FOULBEC	21,8	7%
LA LANDE-ST-LEGER	2,9	1%
MANNEVILLE-LA-RAOULT	11,9	4%
MARTAINVILLE	10,6	3%
SAINTE-MACLOU	24	7%
SAINTE-PIERRE-DU-VAL	22,8	7%
ST-SULPICE-DE-GRIMBOUVILLE	2,8	1%
TOTAL	334,5	100%

SUM – Coût de la prestation de service.

Suite à la fusion, la convention de prestation de service entre l'ex CCCB et le SUM a été renouvelée à l'identique : elle prévoit que la CCPHB assume 24% des charges du SUM.

Pour information, les charges globales du SUM en 2017 s'élèvent à 207 165 € contre 217 242 € en 2016, pour une participation de la CCPHB de 49 719 € contre 51 061 € en 2016. Sur ces 49 719 €, les communes euroises membres de la CCPHB ont assumé 29 268 €.

ENVIRONNEMENT

Le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés comprend les compétences « collecte » et « traitement ».

Compétences

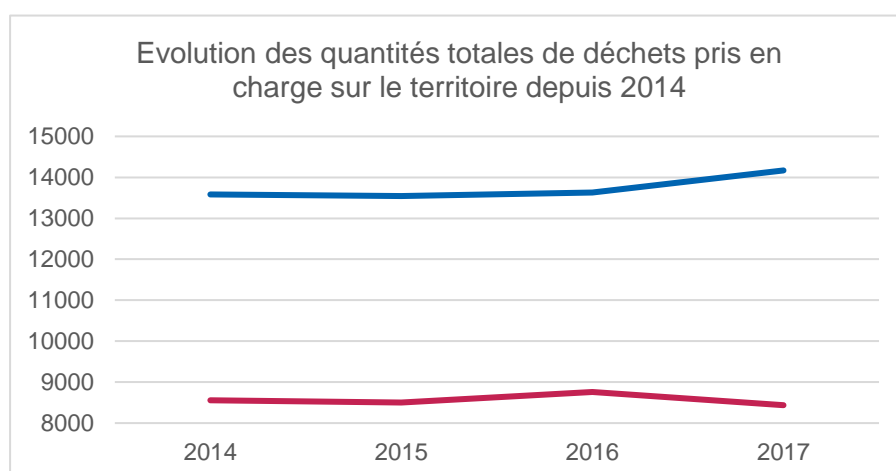
Le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés comprend les compétences « collecte » et « traitement » des déchets. Celles-ci sont gérées de manière différente selon le secteur, comme précisé dans le tableau ci-dessous. Ainsi, une partie des compétences est assurée par la collectivité (soit en régie, soit en prestation de service), et une autre partie est déléguée au Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest de l'Eure (SDOMODE).

COMPETENCE	PARTIE EUROISE DU TERRITOIRE	PARTIE CALVADOSIENNE DU TERRITOIRE
COLLECTE	Compétence assurée en régie	Compétence assurée en prestation de service
GESTION DE LA DECHETTERIE	Compétence déléguée au SDOMODE	Compétence assurée en prestation de service
TRANSFERT, TRANSPORT ET TRAITEMENT	Compétence déléguée au SDOMODE	Compétence assurée en prestation de service

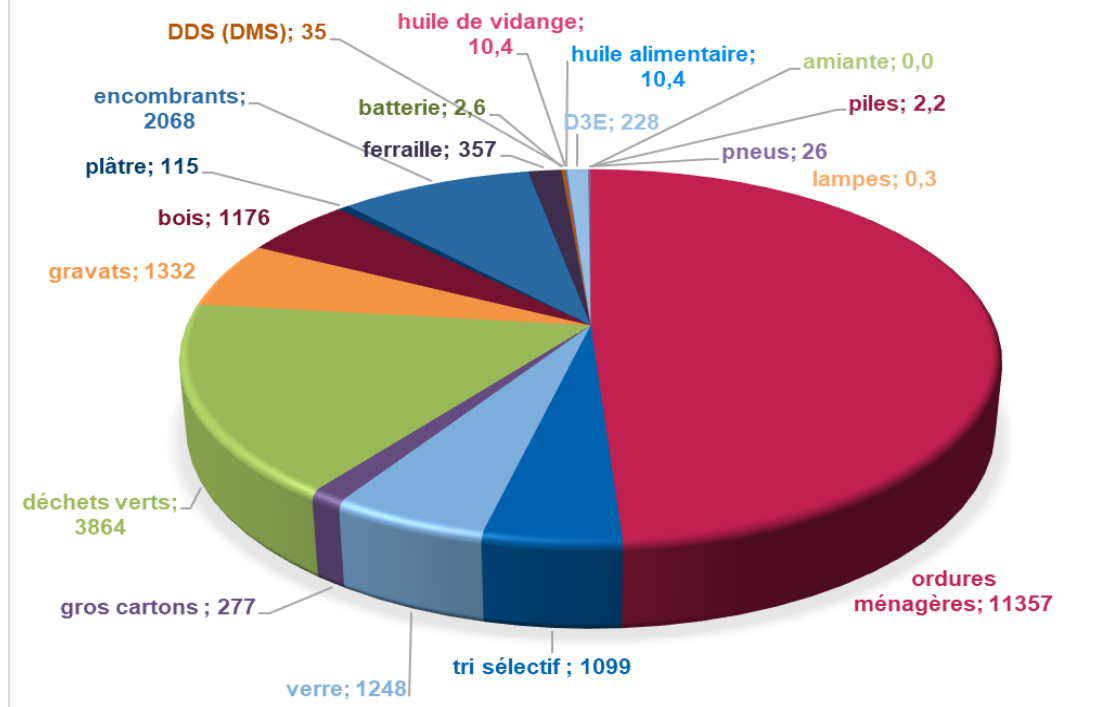
Quantités produites en 2017

Les quantités de déchets produits sur le territoire sont globalement en légère augmentation par rapport à l'année précédente.

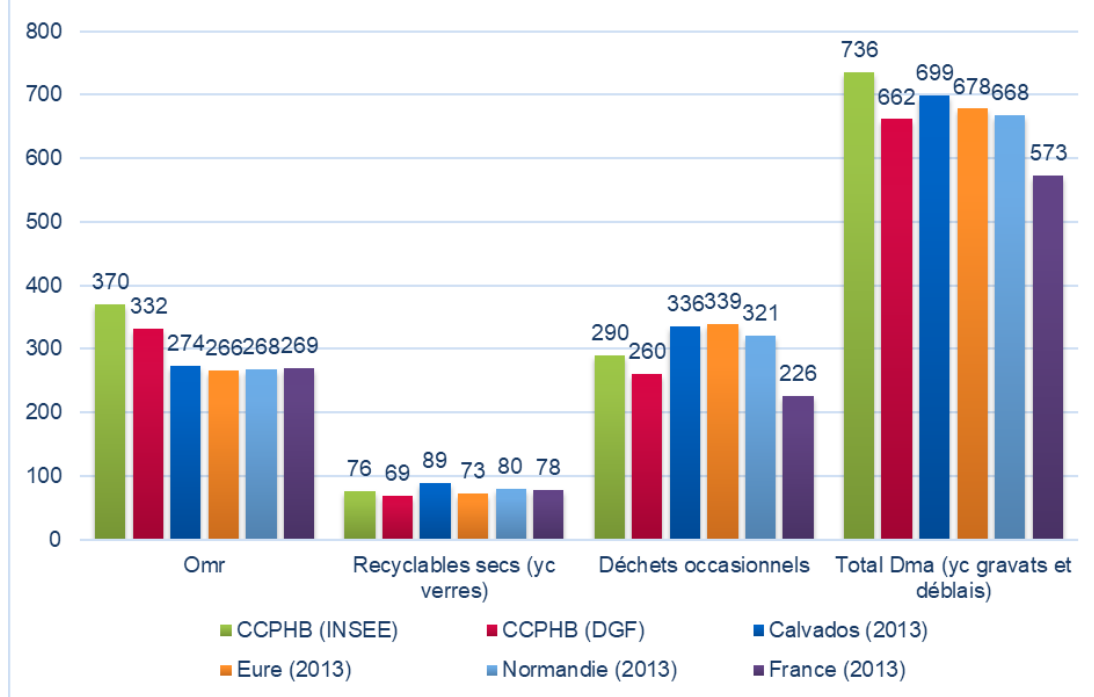
Flux	Tonnage	Production en kg/hab. INSEE	Production en kg/hab. DGF
OMr	11 357	369,9	332,4
Tri sélectif	1 099	35,8	32,2
Verre	1 248	40,6	36,5
Déchetterie et collectes spécifiques	9 504	309,2	278,2
TOTAL	23 207,6	755,3	679,2



RÉPARTITION DES TONNAGES DES DECHETS COLLECTES SUR LE TERRITOIRE EN 2017

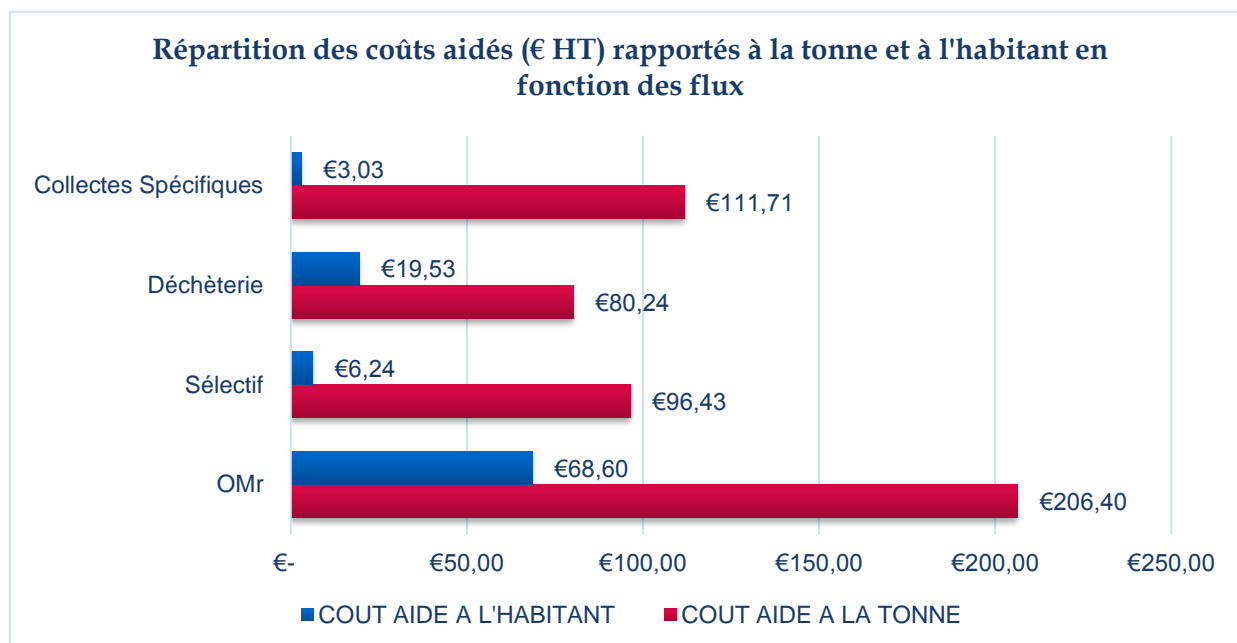


Comparaison des tonnages par habitants à différentes échelles territoriales



Coût du service

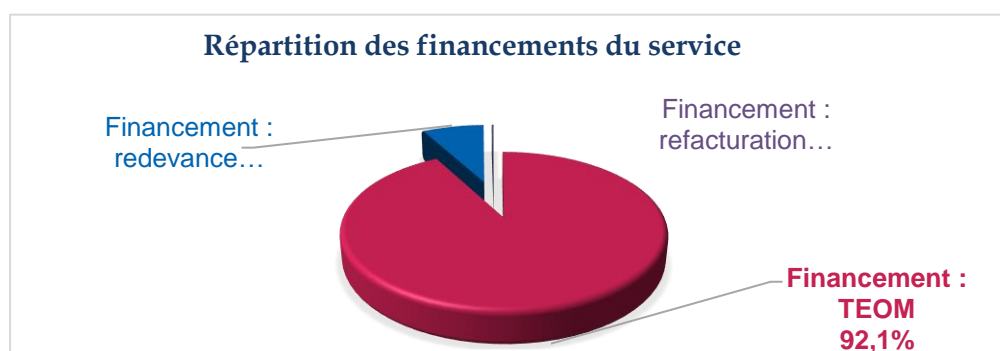
Le « coût aidé » intègre les dépenses de fonctionnement ainsi que les recettes (revente de matériaux, participations des éco-organismes...). Pour l'ensemble des grandes catégories de déchets, les coûts aidés sont présentés dans le tableau suivant.



Financement du service

Le financement du service est assuré par :

- La **Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM)**. Celle-ci est prélevée par les services fiscaux auprès des contribuables ; elle est assise sur le foncier bâti ;
- La **Redevance Spéciale**, pour laquelle sont assujettis les professionnels (entreprises et administrations) producteurs de déchets (part fixe et part variable proportionnelle au volume d'ordures résiduelles produit) ;
- La **refacturation des professionnels** apportant en déchetterie.



Communication et sensibilisation des usagers

- **Animation au « Salon Passionnement Jardin »** : présente le samedi 29 avril, la Communauté de Communes a renouvelé son opération de distribution gratuite de compost, afin de faire (re)découvrir les bienfaits du compost, un produit local obtenu sur la plate-forme de compostage où sont valorisés les déchets verts triés par les habitants du territoire.



- **Intervention sur le gaspillage alimentaire** au Collège Alphonse Allais de Honfleur avec l'appui du SDOMODE : au moment de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, une première semaine de pesées a été effectuée ainsi qu'un sondage auprès des élèves sur la thématique. Après avoir été mis en relation avec le collège de Beuzeville, qui a réalisé cette action en 2016, l'établissement s'est engagé dans une démarche de réduction des déchets alimentaires, notamment au niveau de la cuisine. Une seconde semaine de pesées a été réalisée en fin d'année afin d'évaluer les effets des changements engagés.

- **Exposition « Le recyclage dans tous ses états »** à la Médiathèque de Beuzeville, avec la participation du SDOMODE, du 17 octobre au 30 novembre 2017. Dans ce cadre :

- ✓ Un atelier « Brico récup' » a été proposé aux enfants de 4 ans à 9 ans le 15 novembre ;
- ✓ Une matinée d'informations a été organisée le 18 novembre : la communauté de communes est intervenue pour répondre aux questions des familles sur le recyclage et la seconde vie des déchets ;
- ✓ Deux représentations du spectacle « P'tite Planète » à bord d'un bus ont eu lieu le 25 novembre ;
- ✓ Une animation avec la classe Ulis du collège Jacques Brel a été faite le 30 novembre.



- **Communication du SDOMODE (Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest De l'Eure) sur les nouvelles consignes de tri** : les consignes de tri ont évolué sur la partie Euroise du territoire, où les corps plats (papiers et cartonnettes) doivent être déposés en colonne d'apport volontaire, et non plus en sac jaune. Les nouvelles consignes de tri ont été relayées auprès des collectivités et des usagers du territoire.

Prévention des déchets



La réalisation d'un **programme local de prévention des déchets** a été lancée fin 2017. L'objectif est de coordonner l'ensemble des actions entreprises en vue d'atteindre les objectifs de l'article L541-1 du Code de l'environnement : promouvoir la prévention et la réduction des déchets, développer le réemploi et la réutilisation, augmenter la valorisation matière.

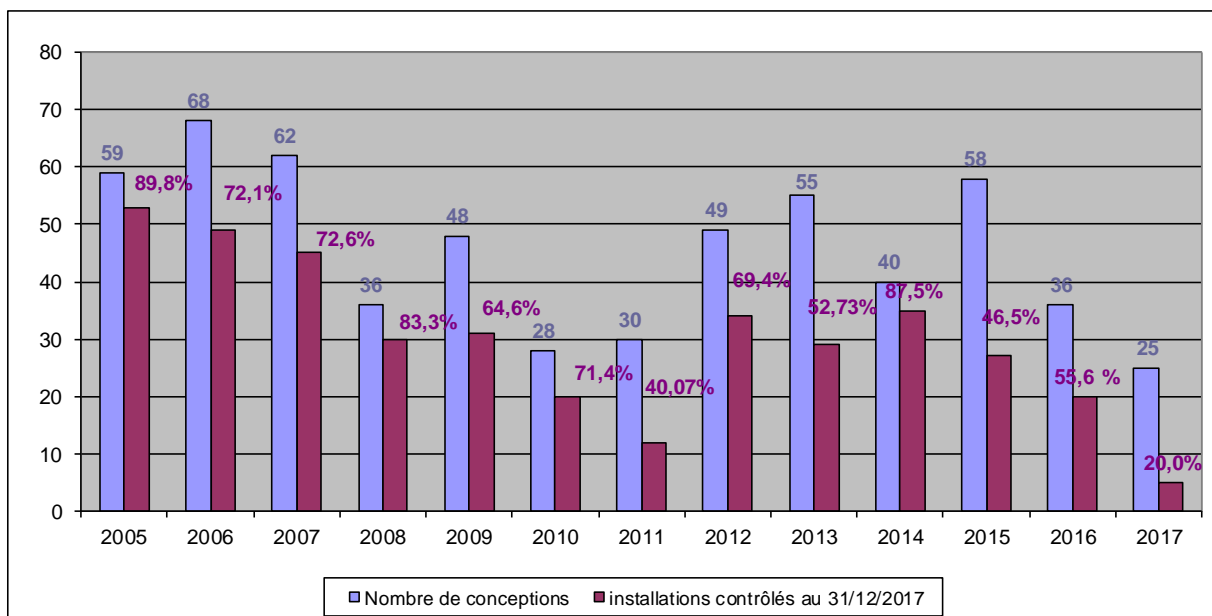
Un travail est mené afin de définir le programme, les actions, le mode de fonctionnement et les modalités de concertation avec les nombreux acteurs concernés. La mise en œuvre du PLPDMA est prévue pour 2018.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif Secteur Calvadosien

Indicateurs techniques

Contrôles du neuf :

Depuis 2005, 416 installations neuves ont été créées sur le canton. Après une baisse des projets neufs jusqu'en 2010, le nombre de conceptions se stabilise. :



Le décalage conception/réalisation diminue avec le temps, au fur et à mesure de la réalisation des projets, parfois plusieurs années après la conception

Diagnostic des installations :

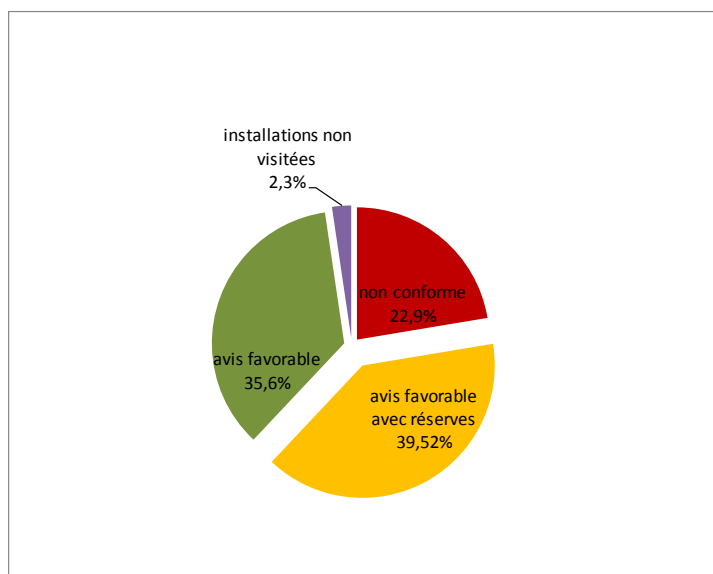
195 installations ont l'objet d'un contrôle de fonctionnement. Une majorité de non-conformité avec des prescriptions précisées dans le rapport

97 installations ont été contrôlées préalablement à la vente d'un bien immobilier.

Voici comment se répartissent les 2 469 installations recensées désormais sur le canton, au 31 décembre 2017:

COMMUNE	Non conforme	Avis favorable avec réserves	Avis favorable	Installations non visitées	TOTAL 2016
ABLON	107	165	101	4	377
BARNEVILLE LA BERTRAN	27	27	27	5	86
CRICQUEBOEUF	4	5	6	1	16
EQUEMAUVILLE	20	43	82	4	149
FOURNEVILLE	38	69	122	5	234
GENNEVILLE	28	126	79	5	238
GONNEVILLE SUR HONFLEUR	62	90	77	4	233
HONFLEUR VASOUY	24	54	46		124
LA RIVIERE SAINT SAUVEUR	72	73	49		194
LE THEIL EN AUGE	13	29	35		77
PENNEDEPIE	35	91	46	3	175
QUETTEVILLE	31	102	100	2	235
ST GATIEN DES BOIS	105	129	130	26	390
Total général	566	1003	900	59	2528

Avec la partition suivante à l'échelle du canton :



La proportion d'installation satisfaisante augmente (25% en 2009), progressivement, au fur et à mesure des réhabilitations effectuées. Dans le même temps, les nouvelles installations recensées (environ 300 depuis la première campagne) sont majoritairement non-conformes, relativement à la nouvelle réglementation.

Réhabilitation :

Pour l'année 2017, **22** chantiers subventionnés ont été réceptionnés, **10 en maîtrise d'ouvrage publique et 12 en maîtrise d'ouvrage privée**. Les difficultés cumulées pour le montage des dossiers et l'obtention des subventions n'ont pas permis de réaliser l'ensemble des projets programmés (décalage sur 2017)

D'autre part **10 installations** ont fait l'objet d'une réhabilitation **sans subvention**.

Le coût moyen des réhabilitations reste stable. Il est toujours dans l'ordre de grandeur des prix plafonds de l'Agence de l'Eau (pour une maison de 5 pièces principales, sans poste de relevage, le plafond est de 10 165 € TTC)

Indicateurs financiers

FONCTIONNEMENT 2017			
Dépenses		Recettes	
TOTAL	78 653,79		85 438,26

Le bilan de la section de fonctionnement présente fin 2016 un résultat positif de **6 784,47 €** correspondant également au résultat de fonctionnement cumulé, (pas de déficit reporté)

INVESTISSEMENT 2017			
Dépenses		Recettes	
TOTAL	90 470,99		76 811,01

Le résultat d'investissement est négatif à hauteur de **13 659,98 €**

Le résultat cumulé d'investissement s'élève à **-60 704,37 €**.

Ce déficit s'explique par le décalage chronique entre les dépenses et les recettes liées aux opérations de réhabilitation. Ce dernier est en partie dû aux retenues effectuées par l'Agence de l'eau pour le versement des subventions, l'achat d'étude de sol, qui généreront des recettes lorsque les travaux seront réalisés.

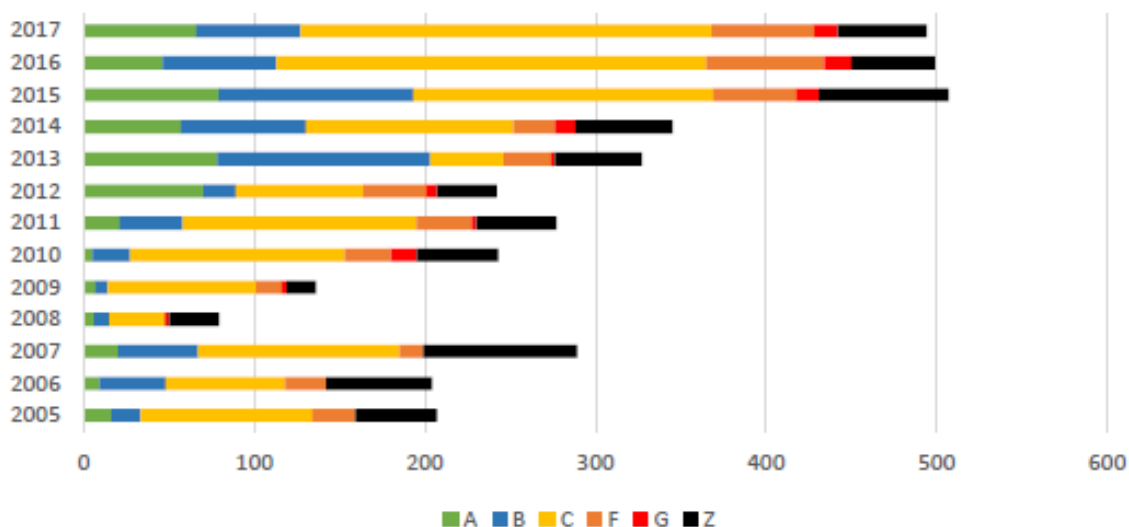
Secteur Eurois

Redevance :

20€/ filière autonome maître /an

Etat d'avancement des contrôles effectués par le SPANC :

Effectifs par classe d'évaluation [selon les critères de l'arrêté du 27 avril 2012] et par année de contrôle

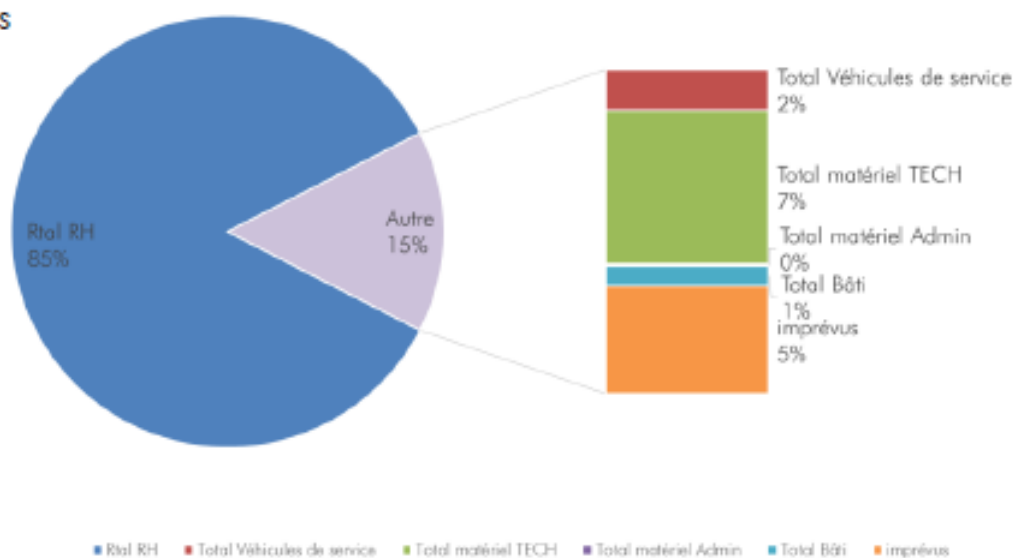


Éléments budgétaires :

Assiette : 3 876 filières

Recette : 77 520.00€

Répartition des frais de Fonctionnement



		Depuis 2004	Moyenne	2017
Validation de projet dans le cadre d'un dépôt de permis de construire	CCI-PC	1022	71	61
Validation de projet dans le cadre d'un projet de réhabilitation	CCI-reha	367	26	41
Contrôle de bonne exécution des travaux	CBE	1240	86	72
Diagnostic d'une filière existante (Initial & mise à jour périodique)	CDE	2975	207	340
Contrôle périodique d bon fonctionnement et d'entretien (filieres neuves)	CPBFE	718	98	76

Le programme annuel d'élagage des haies classées du canton

Secteur Calvados :

Montant affecté à cette opération au cours de l'année 2017 = 37 699 €. Ce montant correspond à la prestation annuelle de la société retenue pour l'élagage des haies classées d'intérêt communautaire.

Répartition du linéaire : taille de haies classées sur le secteur de Honfleur

- A1 (jeunes pousses) – A2 (grosses branches) – C1 Fauchage accotement

Lieu / opération	Nombre (m)
Theil-en-Auge (<i>élagage A1</i>)	4000
Theil-en-Auge (<i>fauchage C1</i>)	4300
Quetteville (<i>élagage A1</i>)	7000
Quetteville (<i>fauchage C1</i>)	7000
Honfleur/ Vasouy (<i>élagage A1</i>)	20000
Honfleur (<i>élagage A2</i>)	1200
Gonneville sur Honfleur (<i>Elagage A1</i>)	4500
Fournéville (<i>élagage A1</i>)	5000
Fournéville (<i>fauchage C1</i>)	5000
Genneville (<i>élagage A1</i>)	13500
Genneville (<i>fauchage C1</i>)	13500
Ablon (<i>élagage A1</i>)	7000
Ablon (<i>fauchage C1</i>)	7000
Pennedepie (<i>élagage A1</i>)	4600
Cricqueboeuf (<i>élagage A1</i>)	4000
Barneville la Bertran (<i>élagage A2</i>)	1650
Equemauville (<i>élagage A1</i>)	4200
Equemauville (<i>élagage A2</i>)	500
Rivière St Sauveur (<i>élagage A2</i>)	3800
St Gatien des Bois (<i>élagage A1</i>)	6000

Secteur Eure :

Montant affecté à cette opération au cours de l'année 2017 = 105 769 €.

L'entretien du patrimoine naturel de la CCPHB – Soutien aux associations d'insertion

Bilan 2017 – Association ASTA

Détail sectorisé des heures effectuées sur notre territoire : 1968 H /15 750 €

- Problématique liée à l'eau : 1635h

Lieu / opération	Nombre heures
Dévasage canal Nord/Sud	15h
Bassin de rétention orage : Pennedepie	48,5h
Bassin de rétention orage : Cricqueboeuf	20h
Fossé + Bassin de rétention orage Marelot : Equemauville	162h
Bassin de rétention orage Moulineaux : Equemauville	77h
Ruisseau Galvani : Honfleur	15h
Z.I. Plateau : (aire d'accueil + bassins) Honfleur	204h
Bassin de rétention orage Orange Rivière St Sauveur	102h
Entretien berges Orange + Callitriche Rivière St Sauveur	262h
Bassin Forge Michaux : Theil-en-Auge (réouverture pour pâturage)	438h
Bassin Fond de mare : St Maclou	76h
Bassin Val Durand 1 : St Maclou	40h
Bassin Val Durand 2 : St Maclou	28h
Bassin Peupleraie : Foulbec	83h
Vallée du moulin renat' : Foulbec	64.5h

- Autres problématiques : 285h

Lieu / opération	Nombre heures
GDV Chenard : Gonneville/Honfleur	30h
Chemin ré-empierrement : Quetteville	60h
Z.I. Plateau : Honfleur	130h
Chemin Halage Risle : St Sulpice de Grimbouville	65h

Le reste des heures étant affecté à d'autres chantiers ponctuels venus s'additionner à ceux cités ci-avant.

Bilan 2017 – Association « Etre et Boulot »

Détail sectorisé des heures effectuées sur notre territoire : 2270 H /26000€

- Problématique liée à la randonnée : 1268h

Lieu / opération	Nombre heures
Circuit n°1 : Fourneville	476h
Circuit n°2 : Cricqueboeuf/Pennedepie	268h
Circuit n°4 : Pennedepie	24h
Circuit n°5 : Equemauville	116h
Circuit n°7 : Quetteville	56h
Circuit n°8 : Rivière St Sauveur/Ablon/Gonneville	140h
Circuit n°9 : Ablon	188h

- **Autres problématiques : 267h**

Lieu / opération	Nombre heures
Berce du Caucase : Station d'épuration, Honfleur	42h
Déchets GDV : Honnaville	21h
Z.I. Plateau Haies : Honfleur	108h
Plantation Haie : Genneville Boulan	96h

Le reste des heures (735h) est reporté sur l'année n+1 (2018) en raison du démarrage tardif des travaux : 1^{ère} réunion organisationnelle le 16 mai 2017

TRANSPORT SCOLAIRE

Nota : compétence facultative non harmonisée en 2017

VEHICULES DE LA REGIE

CHAUFFEURS

M. BRUNEL Jean-Luc

Mercedès



AT 869 YC
Mise en service : 14.06.2010
252 997 km

M. HAMON Jean-Claude

Concept-car



AT 146 FB
Mise en service : 21.12.2005
353 188 km

Car de secours

Récréo



AX 436 FS
Mise en service : 19.09.2000
343 910 km

Sinistre du Mercredi 25 janvier 2017 (06h 45)
court-circuit électrique ayant entrainé un début d'incendie
sur le véhicule immatriculé AT-146-FB
Intervention du chauffeur (extincteur) et des sapeurs-pompiers
Présence de la gendarmerie pour constater les dégâts.



TRANSPORTS SCOLAIRES

(Primaires-Maternelles / Collèges / Lycées)

ANNEE SCOLAIRE	NOMBRE D'ELEVES TRANSPORTES				NOMBRE			
	PARTICIPATION FAMILIALE ANNUELLE							
	SANS (S.I.V.O.S.)	%	AVEC (Collèges, Lycées)	%	TOTAL	+	-	%
2009-2010	508	-	528	-	1036	-	-	-
2010-2011	548	8%	519	-2%	1067	31	-	3%
2011-2012	526	-4%	623 dont 29 inscrits sur la LIGNE REGULIERE	20%	1149	82	-	8%
2012-2013	530	1%	647 dont 25 inscrits sur la LIGNE REGULIERE	4%	1177	28	-	2%
2013-2014	542	2%	698 dont 40 inscrits sur la LIGNE REGULIERE	8%	1240	63	-	5%
2014-2015	589	9%	698 dont 46 inscrits sur la LIGNE REGULIERE	0%	1287	47	-	4%
2015-2016	571	-3%	680 dont 49 inscrits sur la LIGNE REGULIERE	-3%	1251	-	-36	-3%
2016-2017	527	-8%	696 dont 55 inscrits sur la LIGNE REGULIERE	2%	1223	-	-28	-2%
2017-2018	542	3%	705 dont 52 inscrits sur la LIGNE REGULIERE	1%	1247	-	24	2%

En 2017, des avenants ont été signés et ont pour objet de prendre en compte les adaptations de services rendues nécessaires du fait de l'évolution des effectifs (suppression des rythmes scolaires (décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017), sureffectif) de la rentrée scolaire 2017/2018.

VTNI (marché n° SDRT 15121)		REGIE (marché n° CDC15024)	
Montant de l'avenant n° 9		Montant de l'avenant n° 2	
Montant H.T.	- 20 825,23 €	Montant en € H.T.	- 10 615,50 €
Montant T.T.C.	- 22 907,75 €	T.V.A. à 10 %	1 061,55 €
Montant initial du marché H.T.	4 828 660,20 €	Montant T.T.C.	- 11 677,05 €
Montant cumulé des avenants 1 à 8 H.T.	- 41 683,60 €	Montant initial du marché H.T.	324 429,00 €
Montant cumulé des avenants 1 à 8 H.T.	- 41 683,60 €	Montant de l'avenant 1 H.T.	6 160,00 €
Montant de l'avenant 9 H.T.	- 20 825,23 €	Montant de l'avenant 2 H.T.	- 10 615,50 €
Nouveau montant du marché H.T.	4 766 151,37 €	Nouveau montant du marché	319 973,50 €
T.V.A. à 10 %	476 615,14 €	T.V.A. à 10 %	31 997,35 €
Montant T.T.C.	5 242 766 51 €	Montant T.T.C.	351 970,85 €

PARTICIPATIONS FAMILIALES – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

- Maternelles et Primaires : Gratuit
- Collégiens et Lycéens : 75 € / an

BALANCE GENERALE

Section de fonctionnement :	
Dépenses :	728 437,87 €
Recettes :	324 882,73 €
Résultat :	- 103 555,14 €
Résultat de fonctionnement reporté :	244 870,46 €
Résultat cumulé :	141 315,32 €

Section d'investissement	
Dépenses :	0,00 €
Recettes :	4 000,00 €
Résultat :	4 000,00 €
Résultat d'investissement reporté :	317 683,36 €
Résultat cumulé :	321 683,36 €

RAPPORT D'ACTIVITÉ · 2017



Office de Tourisme Communautaire
Honfleur Beuzeville Honfleur Normandy Outlet

PROMOTION TOURISTIQUE

TAXE DE SEJOUR - L'ANNEE 2017 EN QUELQUES CHIFFRES

Type d'hébergement et classement actuel	Nombre de structures d'hébergement	NB Nuitées réalisées (non exonérées)	Somme versée (réel)	Somme déclarée(réel)
Aire de Camping Car sans classement	1,00	-	-	-
Camping 2**	3,00	18 003,00	3 600,60	3 600,60
Camping 4****	1,00	24 302,00	13 366,10	13 366,10
Camping 5*****	1,00	7 941,00	4 367,55	4 367,55
Chambre d'hôtes sans classement	133,00	35 958,00	25 674,00	26 962,00
Chambre d'hôtes 2**	5,00	1 456,00	1 092,00	1 092,00
Chambre d'hôtes 3***	31,00	6 671,00	5 002,75	5 002,75
Chambre d'hôtes 4****	10,00	4 141,00	3 105,75	3 105,75
Chambre d'hôtes 5*****	2,00	866,00	85,50	649,50
Gîte sans classement	417,00	82 440,00	60 681,25	62 000,75
Gîte 1*	12,00	2 306,00	1 752,90	1 752,90
Gîte 2**	40,00	7 995,00	7 066,20	7 178,70
Gîte 3***	111,00	22 931,00	31 867,65	31 920,05
Gîte 4****	18,00	3 953,00	6 946,50	7 016,70
Hébergement collectif sans classement	2,00	2 799,00	2 109,00	2 109,00
Hôtel sans classement	5,00	27 419,00	20 564,25	20 564,25
Hôtel 1*	1,00	22 368,00	16 776,00	16 776,00
Hôtel 2**	3,00	33 712,00	30 322,50	30 322,50
Hôtel 3***	22,00	206 134,00	278 356,80	288 955,40
Hôtel 4****	4,00	44 856,00	80 740,80	80 740,80
Hôtel 5*****	1,00	17 024,00	39 155,20	39 155,20
Port de plaisance sans classement	1,00	1 283,00	256,60	256,60
Résidence de tourisme sans classement	1,00	19 486,00	4 452,00	14 614,50
Résidence de tourisme 3***	3,00	69 578,00	97 229,80	97 229,80
TOTAL	828,00	663 622,00	734 571,70	758 739,40

Conformément à la convention d'objectif signée entre la CCPHB et l'EPIC « Office de tourisme communautaire » et à la réglementation en vigueur, la taxe de séjour, collectée par la CCPHB, est reversée à l'Office de Tourisme communautaire. (Cf. délibération du 18 janvier 2017).

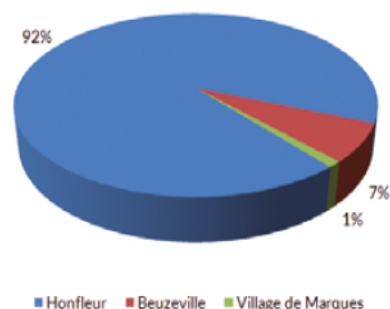
QUELQUES INDICATEURS SUR L'ACTIVITE DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Source – Rapport d'activité 2017 – Office de tourisme communautaire

En 2017, avec 195 299 visiteurs accueillis (soit une moyenne de 558 visiteurs par jour sur les 350 jours d'ouverture), la fréquentation de l'Office de Tourisme (sur l'ensemble de ses trois sites) est en hausse de 3 % par rapport à 2016.

- ▶ 195 299 visiteurs individuels
179 944 visiteurs à Honfleur / 13 298 visiteurs à Beuzeville / 2 057 visiteurs (du 10/11 au 31/12) au Village de Marques
- ▶ 835 groupes
821 groupes à Honfleur / 14 groupes à Beuzeville
- ▶ 161 visites pour les individuels et 1 669 participants
- ▶ Plus 100 dates d'animations et 4 361 participants
- ▶ 14 736 appels téléphoniques reçus
9 002 à Honfleur / 5 014 à Beuzeville / 720 au Village de Marques
- ▶ 2 344 courriers envoyés
1 688 à Honfleur / 653 à Beuzeville / 3 au Village de Marques
- ▶ 279 246,38 € de recettes propres
- ▶ 382 580 connexions sur nos sites internet
350 545 sur www.ot-honfleur.fr / 32 035 sur www.beuzeville-tourisme.com
- ▶ 250 partenaires

Fréquentation de l'Office de Tourisme Communautaire



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Visites guidées (HT)	119 134,00 €	108 696,90 €	128 881,80 €	120 422,40 €	123 616,80 €	142 558,75 €	127 413,49 €	134 354 €
Boutique (HT) Accès Internet (HT)	15 631,68 €	18 390,82 €	18 997,16 €	19 008,32 €	20 388,41 €	37 747,24 €	45 372,27 €	34 140,33 €
Recettes promotion (HT) (participations publicitaires, animations, billetteries...)	128 336,67 €	138 168,53 €	136 844,80 €	132 284,08 €	132 025,20 €	127 128,61 €	118 195,68 €	110 752,05 €
Recettes propres	263 102,35 €	265 256,25 €	284 723,76 €	271 714,80 €	276 030,41 €	307 434,60 €	290 981,44 €	279 246,38 €
Evolution	+ 6,75 %	+ 0,8 %	+ 7,4 %	- 4,6 %	+ 1,6 %	+ 11,37 %	- 5 %	- 4,03 %

Au 31 décembre 2017, l'équipe de l'Office de Tourisme Communautaire était constituée, de 17 permanents et 12 guides vacataires. On compte 9 langues pratiquées par l'équipe des Conseillers en Séjour : français, anglais, allemand, néerlandais, espagnol, italien, polonais, arabe, langue des signes française.

Les temps forts de 2017 :

- ▶ **Les Coulisses de Honfleur - Beuzeville**
d'avril à octobre - 528 participants
- ▶ **Rendez-vous des Savoir-Faire**
28 mai - 750 participants
- ▶ **Pique-Nique Musical**
29 juin - 350 participants
- ▶ **Marché des Producteurs de Pays**
27 août - 500 participants
- ▶ **Visites du Phare de Fatouville**
312 participants

La communication en 2017

- ▶ des brochures
- ▶ des cartes promo
- ▶ un reportage photo
- ▶ un film de promotion



En 2017, l'équipe de l'Office de Tourisme Communautaire a mis en place de nouvelles animations afin de permettre une valorisation du nouveau territoire et le renouvellement de l'offre.

Le nombre d'animations a été augmenté, permettant ainsi de satisfaire davantage les familles fidèles ainsi que les nouveaux visiteurs.

Les principales nouveautés de 2017 sur le territoire de la Communauté de Communes :

- ▶ Week-end « Honfleur - Beuzeville... tout en saveur! »

L'objectif de ce week-end est de proposer un programme varié en mettant en avant nos partenaires ainsi que les produits régionaux. Tout au long du week-end, l'Office de Tourisme et ses partenaires ont proposé des visites alliant le nouveau territoire de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Beuzeville. Pour cette 3^e édition: exposition « De la pomme au Cidre », visite gourmande, Quiz Gour' Normand, cours de cuisine, dégustations, visites de distilleries normalement fermées sur cette période de l'année, parcours gourmand permettant aux visiteurs de découvrir les produits locaux en parcourant les ruelles médiévales de Honfleur, dégustation de produits locaux à l'Office de Tourisme.

- ▶ Les Coulisses de Honfleur - Beuzeville

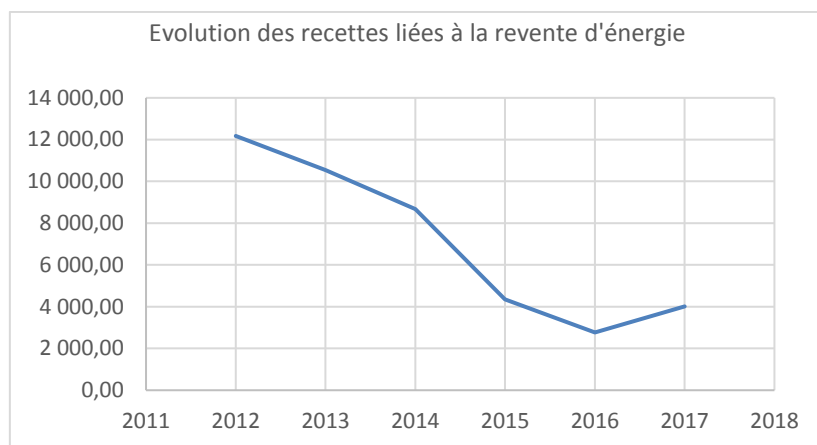
De mai à septembre, ce programme de visites insolites chez les partenaires de l'Office de Tourisme Communautaire, a proposé cette année de nouvelles visites: visite de l'atelier galerie d'art Lilou, l'école des Rainettes et l'espace culturel Françoise Sagan, le phare de Fatouville, les archives municipales de Honfleur, le restaurant Le Chat qui Pêche, Kahrin Optik, visite Honfleur - Le Havre dans le cadre des 500 ans de la ville du Havre, le Cercle Nautique Honfleurais, la débarque du poisson, le Jardin d'Alain, le château de Saint-Maclou, le Jardin de la Motte, la chèvrerie du Mesnil, la ferme de la Sébierie...

L'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Evolution de la revente d'énergie



Panneaux photovoltaïques - Evolution revente énergie			
Année	Tarif revente	Nbre KwH	Recettes
2012	0,500	24 353,00	12 176,00
2013	0,505	20 870,00	10 549,37
2014	0,507	17 095,00	8 674,69
2015	0,509	8 537,00	4 342,77
2016	0,510	5 428,00	2 766,81
2017	0,510	7 883,00	4 020,41



Nota : dépense 2017 liée au contrat de maintenance : 1 046.87 € HT

